

8 1/4% WOOD GUNDY
692-4200
3 ANS
25 000 \$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

LUNETTES COMPLÈTES
PRÊTES EN
1 HEURE
chez
GREICHE & SCAFF
PLACE LAURIER
658-8900

MARDI 4 OCTOBRE 1994

QUÉBEC, 96^e ANNÉE, NO 274
52 PAGES, 3 CAHIER + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.24 3.98

MONTRÉAL OTTAWA 60¢ Plus TPS TVQ

50¢ Plus TPS TVQ

LA RÉGION



Sur la Matapédia depuis 72 ans

Le guide de pêche au saumon le plus connu du Québec, Richard Adams, vient de terminer sa 72^e saison sur la rivière Matapédia. B-1

LE MONDE



« Princess in Love » : Lady Di à l'eau de rose

Le livre « Princess in Love » met en cause la vertu de Diana et raconte sa liaison avec le major James Hewitt et leur première nuit d'amour. A-3

LE SPORT



La LNH interdirait de jouer en Europe

Peter Forsberg, Mats Sundin et quelques autres Européens devront sans doute faire leur deuil d'une saison dans leur pays si le conflit perdure. S-2 à S-5

LE QUÉBEC

Morin livre sa version de sa vie de « taupe »

Dans un livre qui paraît aujourd'hui, Claude Morin reconnaît ses torts de ne pas avoir révélé ses contacts avec la GRC. A-4, A-12 et A-13

L'INDEX

Annonces classées	C-7 à C-10
Arts	C-5 et C-6
Bridge	C-10
Décès	C-10 et C-11
Économie	B-7 à B-10
Éditorial	A-12
Horoscope	C-11
Le Monde	B-3, B-4 et B-6
Les idées du jour	A-13
Michel David	A-12
Mode	C-1 à C-4
Où aller à Québec	C-6
Québec et l'Est	B-1 et B-2
Une place au soleil	A-11

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-14
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Partiellement ensoleillé, venteux par moments et frais, maximum 11. S-16



Réforme de la sécurité sociale fédérale

Coupes de 4 milliards \$

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a informé les provinces que sa réforme de la sécurité sociale devra produire des économies de 4 milliards \$ à partir de 1996. C'est une ponction de 10 % sur l'enveloppe sociale, à laquelle pourrait s'ajouter, d'ici 18 mois, l'élimination de 6,2 milliards \$ de transferts pour l'enseignement post-secondaire.

par MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

Selon un document confidentiel envoyé cette semaine aux provinces, et dont LE SOLEIL a pu prendre connaissance, « la réforme de la sécurité sociale devra se conformer aux objectifs budgétaires annoncés dans le budget du 22 février 1994. » En clair cela signifie que des coupures de 466 millions en 1995 et « d'au moins 1,5 milliard \$ » en 1996 dans les transferts aux provinces pour l'enseignement post-secondaire et le bien-être social, de même que des économies de 2,4 milliards \$ par année au titre de l'assurance-chômage, ne sont pas négociables.

Le gouvernement fédéral informe également les provinces qu'une des options qu'il mettra sur la table demain sera de mettre fin aux transferts pour l'enseignement (plus de 6 milliards \$) dès le 31 mars 1996, et de refondre complètement sa contribution de 8,1 milliards \$ au titre du bien-être social.

Le document de consultation avec les provinces sur la réforme de la sécurité sociale ramène toute la sécurité sociale à un seul principe de base: la capacité des individus de trouver un emploi (Employability). Cette question de l'emploi étant de juridiction fédérale, Ottawa annonce son intention de fixer des « normes nationales » dans les domaines de l'aide aux enfants et aux parents, de l'aide sociale et des services sociaux, des prêts ou des bourses aux étudiants, des centres d'apprentissage et de formation de la main d'oeuvre.

Comme on le sait, le document de travail sur la réforme de la sécurité sociale aura trois grandes têtes de chapitre :

■ **EMPLOI** : les chômeurs « en transition » entre deux emplois bénéficieront des mêmes avantages, qui seront étendus aux travailleurs autonomes et aux travailleurs à temps partiel. Les chômeurs « saisonniers » devront obligatoirement participer à des cours que le gouvernement fédéral achètera aux écoles ou aux entreprises privées. L'aide à l'enfance — y compris un programme national de garderie — seront améliorés pour permettre aux parents qui le veulent de retourner sur le marché du travail ;

■ **AIDE SOCIALE** : les assistés sociaux, comme les chômeurs temporaires, seraient obligés de suivre des cours spéciaux. Dans l'un et l'autre cas, ceux qui refuseront « pourraient » être pénalisés. La participation du gouvernement fédéral à l'aide sociale — jusque 50 % dans le cas du Québec — ne sera plus proportionnelle aux dépenses des provinces. En fait, Ottawa annonce son intention de se retirer de ce secteur, sauf pour les personnes âgées et les handicapés ;

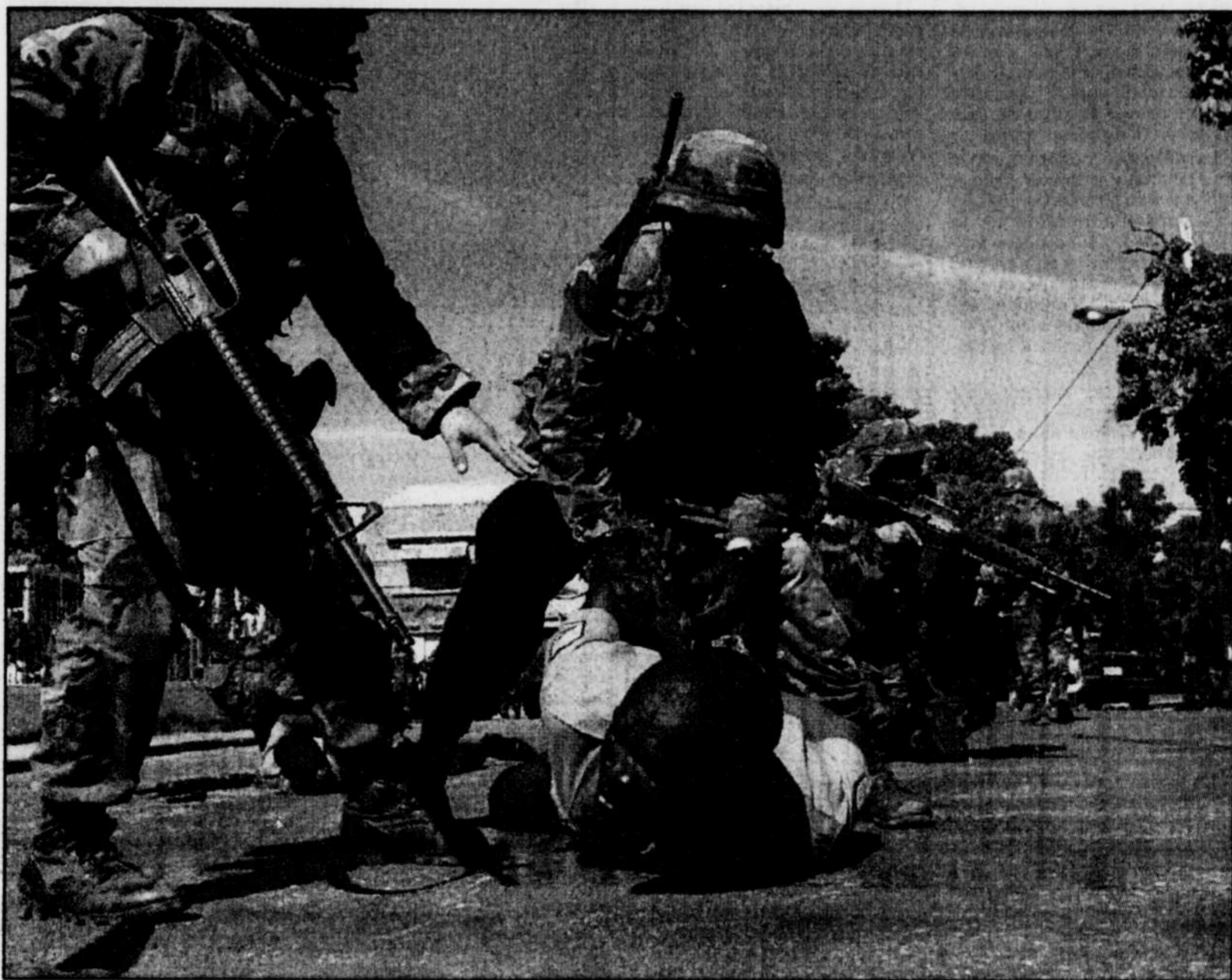
■ **ÉDUCATION** : tout en reconnaissant qu'il s'agit là d'un domaine de compétence provinciale, le gouvernement fédéral part du principe que l'éducation « fait partie intégrante du système de sécurité sociale. » Il propose donc de transférer directement les fonds aux individus, sous forme de subventions ou de prêts qu'ils devraient rembourser une fois rendus sur le marché du travail. Ottawa veut discuter avec les provinces, les milieux d'affaires et le mouvement syndical de normes d'apprentissage qui assurent une

vraie mobilité de la main-d'oeuvre, allant même jusqu'à évoquer l'émission d'un « passeport de l'étudiant ».

EXCLUSIF
Le document de travail du ministre du Développement des Res-

sources humaines, Lloyd Axworthy, est rendu public demain à 15 h. Il demandera au Comité parlementaire chargé de répondre

aux nombreuses questions qu'il pose de tenir des sessions conjointes avec les assemblées législatives des provinces.



Deux soldats américains procèdent à l'arrestation d'un policier haïtien, devant le quartier général du FRAPH à Port-au-Prince

Le Canada cesse de participer au blocus naval en Haïti

Opération « coup de poing » contre les paramilitaires

PORT-AU-PRINCE (d'après AFP et Reuter) — Les forces américaines ont effectué hier un raid spectaculaire contre la principale organisation paramilitaire d'Haïti en arrêtant 35 personnes et en saisissant un petit arsenal au quartier général du Front pour l'avancement et le progrès haïtiens (FRAPH), en plein centre de Port-au-Prince.

Par ailleurs, un soldat américain a été blessé par balles à l'abdomen dans la nuit de dimanche à lundi aux Cayes, à 150 km à l'ouest de Port-au-Prince, par deux inconnus qui, selon les premiers éléments dont disposent les forces américaines, pourraient être des militaires haïtiens.

L'opération « coup de poing » contre le FRAPH, qui s'est déroulée sous les ovations de plusieurs centaines de personnes, est survenue au lendemain de l'arrestation de quatre proches du chef de l'armée haïtienne, le général Raoul Cédras.

Appuyés par plusieurs chars « Sheridan » et des véhicules blindés équipés de mitrailleuses, des dizaines de soldats américains ont perquisitionné de fond en comble les locaux du FRAPH. L'endroit avait été le théâtre vendredi de violents affrontements entre militants du FRAPH et manifestants pro-Aristide. Le bilan avait été de cinq morts et près de 30 blessés.

Selon un officier américain sur place, les GIs ont interpellé une cinquantaine de personnes — 35 civils et 16 policiers qui descendaient la rue au même moment — et ont saisi 20 pistolets et 10 fusils semi-automatiques.

Après le départ des troupes américaines, la foule a pillé de fond en comble le local du FRAPH. Le FRAPH est la principale composante de la nébuleuse

paramilitaire qui soutient le régime militaire.

Le Canada

Pour sa part, le Canada met fin à sa participation au blocus naval contre Haïti, a annoncé hier un porte-parole de la marine de guerre canadienne à Halifax. Le destroyer HMCS Terra Nova, qui avait appareillé pour les Caraïbes

le 7 septembre 1993, devrait être de retour à sa base d'Halifax dans environ trois semaines. Un porte-parole du ministère de la Défense à Ottawa a pour sa part précisé que la force multinationale en place en Haïti était en mesure d'appliquer les sanctions encore en vigueur contre Haïti.

Inversément, 11 membres de la GRC ont quitté le Canada ce matin afin de se joindre au contingent de policiers civils des Nations unies en poste en Haïti. Les agents canadiens vont y rejoindre le surintendant principal Neil Pouliot, qui est commissaire du

corps policier civil de l'ONU dans le pays des Caraïbes, et le surintendant Jules Lalancette, qui sera leur supérieur immédiat. Les agents de la GRC y seront chargés d'évaluer la situation et de déterminer les besoins de la force civile de l'ONU.

D'autres groupes sont arrivés ou sont sur le point de débarquer en Haïti dans le cadre des opérations actuelles dont, notamment, un premier contingent militaire des six pays membres de la Communauté des Caraïbes et des militaires en provenance du Bangladesh.

Audiences du CRTC sur le cas Radiomédia

Il n'y a pas eu de transfert de licence

QUÉBEC — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) tiendra des audiences publiques sur la fusion des réseaux Télémedia et Radiomutuel, mais ne précise pas quand. Il n'y a pas eu de transfert de licence des stations existantes vers le nouveau réseau !

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

« C'est faux de prétendre qu'il y a eu transfert de licence au nom de Radiomédia vendredi dernier. Sa direction nous a appelés la veille pour nous aviser qu'elle ferait une importante annonce le lendemain tout simplement. Elle vient de nous adresser une demande », déclare Bill Allen,

directeur des Affaires publiques pour le CRTC.

« Nous allons tenir des audiences publiques pour entendre de vive voix ou par écrit tous ceux qui le souhaiteraient, mais nous n'en avons pas encore fixé les modalités. Un avis paraîtra bientôt dans les journaux », ajoute M. Allen.

La direction de Radiomédia est assise entre deux chaises car

elle exploite toujours CHRC et CKAC avec les licences émises pour ces stations au nom du réseau auquel elles appartenaient même si elles concrétiseront leur nouvelle appartenance dans les faits dès cette semaine.

☐ La nouvelle agence de nouvelles devra aussi être approuvée

page A-6

FAITS DIVERS

Les abuseurs de la Côte-Nord vont en appel

BAIE-COMEAU — La cour d'appel devrait entendre dans 10 jours la requête des avocats de la défense pour faire renverser la décision du juge Roch Lefrançois qui a condamné à trois ans de prison sept personnes de Saint-Paul-du-Nord et Sault-au-Mouton pour agressions sexuelles sur des enfants.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

Le procureur Jean-Claude Dufour prétend que le juge de la cour du Québec, Roch Lefrançois, a erré en droit à 18 reprises pendant ce procès. Dans son avis d'appel, l'avocat revient à la charge avec le journaliste Pierre Foglia à qui il veut demander l'origine des informations qui lui ont été transmises dans ce dossier avant même que des accusations soient portées.

La défense soutient ne pas avoir eu droit à un procès juste et équitable « vu les interventions du juge dans l'admission de la preuve ». Me Dufour souligne aussi que le juge Lefrançois a erré en droit en ne se refusant pas du dossier alors qu'il avait entendu l'enquête sous cautionnement d'un autre individu accusé d'inceste sur les mêmes victimes.

Les procureurs ajoutent qu'il leur a été impossible de faire la preuve d'un complot ourdi. Ils demandent donc « de casser et d'annuler le verdict » prononcé la se-

maine dernière et d'acquitter les sept personnes reconnues coupables d'agressions sexuelles. À défaut, la défense demande l'arrêt des procédures contre ses clients et, en dernier lieu, leur remise en liberté en attendant la tenue d'un nouveau procès.

Les avocats maintiennent toujours l'innocence des cinq hommes et deux femmes de Saint-Paul-du-Nord et Sault-au-Mouton, incarcérés depuis une semaine, soit immédiatement après leur condamnation.

Directeur de la protection de la jeunesse

Le centre Jeunesse Côte-Nord et son directeur de la protection de la jeunesse, M. François Richer, s'adresseront au Conseil de presse du Québec sur la décision qu'a prise LE SOLEIL de publier la photo et les noms des individus condamnés dans son édition du 28 septembre. Après le prononcé du verdict, le juge Lefrançois a levé l'ordonnance de non-publication, mais le DPJ n'est pas d'accord avec le fait de révéler l'identité des sept adultes condamnés.



Jeune Américain assassiné en Italie Ses organes ont sauvé trois enfants

ROME (AFP) — Les parents d'un jeune Américain, assassiné sur une autoroute en Calabre (sud de l'Italie), et dont le don d'organes a permis de sauver la vie de plusieurs enfants italiens, sont arrivés hier soir à Rome, où ils seront reçus aujourd'hui par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, et le chef du gouvernement, Silvio Berlusconi.

Nicholas Green, 7 ans, décédé samedi, sa petite soeur de quatre ans, Eleanor, et ses parents Reginald et Margareth Green avaient été victimes samedi soir d'une tentative de vol qui s'est terminée en drame, alors qu'ils circulaient sur une autoroute en Calabre. Les malfaiteurs avaient fait feu sur leur véhicule, alors qu'ils tentaient de prendre la fuite, blessant grièvement le petit Nicholas. Ce dernier était décédé samedi à l'hôpital de Messine sans sortir du coma.

Le drame a soulevé une grande émotion en Italie, particulièrement après la décision des parents de faire don à des enfants italiens des organes vitaux de leur fils. Ce geste a permis de sauver trois enfants âgés de 14, 15 et 11 ans ainsi qu'une jeune fille de 19 ans, qui vivent désormais avec le coeur, le foie et les deux reins du jeune garçon. Un autre enfant doit prochainement recevoir le pancréas du petit Nicholas.

À leur arrivée à l'aéroport de Rome, les époux Green ont ému les Italiens en déclarant qu'ils n'avaient jamais autant aimé l'Italie après l'avalanche de témoignages de sympathie qui leur sont parvenus de toute la péninsule.

Maggie Green, la mère de Reginald, tient sa fille Eleanor, quatre ans, lors de la cérémonie qui a souligné le don des organes de son fils. En mortalise, la petite Concetta Motta, 11 ans, qui a reçu un rein du petit Américain de sept ans.

Accusé de viol étranglé dans sa cellule

MONTREAL (PC) — Accusé d'une série de viols vendredi dernier, Sylvain Bonnamie, le frère du boxeur, a été retrouvé mort dans des circonstances mystérieuses, hier, au centre de prévention Parthenais, à Montréal.

Hier soir, les policiers de la Sûreté du Québec chargés de faire la lumière sur cette mort suspecte retenaient aussi bien l'hypothèse du suicide que celle d'un meurtre. Bonnamie, 31 ans, est mort étranglé. Une autopsie devrait trancher aujourd'hui sur l'hypothèse à retenir.

Ce qui laisse perplexe, c'est que s'il s'était suicidé, Bonnamie l'aurait fait devant six autres détenus, dans l'infirmerie du Centre Parthenais. Son corps a été re-

trouvé sur le sol, dans un coin de la salle. Les enquêteurs qui ont tenté d'interroger les témoins potentiels se sont butés à la loi du silence qui prévaut dans le monde carcéral.

C'est par crainte du sort que d'autres détenus auraient pu lui faire subir que Sylvain Bonnamie avait été placé dans l'infirmerie de Parthenais, plutôt que dans les cellules, a indiqué hier un porte-parole de la SQ.

Bonnamie a comparu vendredi, au palais de justice de Montréal,

sous 14 accusations de viol commis sur le territoire de la CUM.

Selon les policiers, il pourrait être relié à «au moins» une trentaine de viols.

D'ailleurs, depuis son arrestation, les policiers de la CUM ont recueilli des informations sur

d'autres agressions sexuelles, a indiqué hier le lieutenant-détective Richard Blondin.

Malgré la mort de l'accusé, a dit M. Blondin, l'enquête se poursuit dans l'espoir d'élucider d'autres crimes.

Le procès de Simpson ne serait pas télédiffusé

LOS ANGELES (PC) — Le juge président au procès d'O.J. Simpson a déclaré hier qu'il tiendra une audience pour envisager l'interdiction de toute couverture médiatique électronique en direct de la salle du tribunal.

En établissant la date de l'audience au 7 novembre — soit dans plus d'un mois et près de celle des exposés d'ouverture —, le juge de la cour supérieure Lance Ito a mis les médias en probation, a estimé un analyste.

« Il est en train d'utiliser, du moins de façon secondaire, la menace d'interdiction de toute couverture électronique dans le but de faire peur à la presse et de s'assurer ainsi que la couverture à partir de maintenant est, selon ses propres termes, responsable », a soutenu Douglas Mirell, un avocat au service de l'Union américaine des libertés civiles, qui est opposée au retrait des caméras de télévision de la cour de M. Ito.

Québécois battu en Floride toujours dans un état critique

CLEARWATER BEACH, Floride (PC) — Un chauffeur de camion québécois se trouvait toujours hier dans un état critique, souffrant d'une fracture du crâne, deux jours après que lui-même et un ami eurent été battus près de leur hôtel à Clearwater Beach, en Floride.

Harold Sergerie, 28 ans, de La Prairie, a été transporté en hélicoptère au Centre médical Bayfront de la ville voisine de St. Petersburg, où il a subi une intervention chirurgicale qui a duré quatre heures. Serge LaRoche, 34 ans, de Greenfield Park, a quitté un hôpital de Clearwater après y avoir reçu des soins.

Après avoir été allés dans un bar, les deux hommes rentraient à pied et se trouvaient à environ 60 mètres de leur hôtel vers 2 h 20 du matin samedi lorsqu'ils ont été assaillis.

Le mobile des quatre hommes et de la femme qui ont attaqué les deux Québécois n'était pas le vol, mais la police ne disposait presque pas d'autres pistes et, hier, elle a avoué ne pas être en possession d'éléments nouveaux dans cette affaire.

M. LaRoche a expliqué qu'il avait reçu des coups de pied dans la figure et qu'il a perdu connaissance. Lorsqu'il est revenu à lui, il a aperçu son ami gisant sur la route avec du sang qui s'échappait de son oreille.

En Bref

■ Avocats en prison

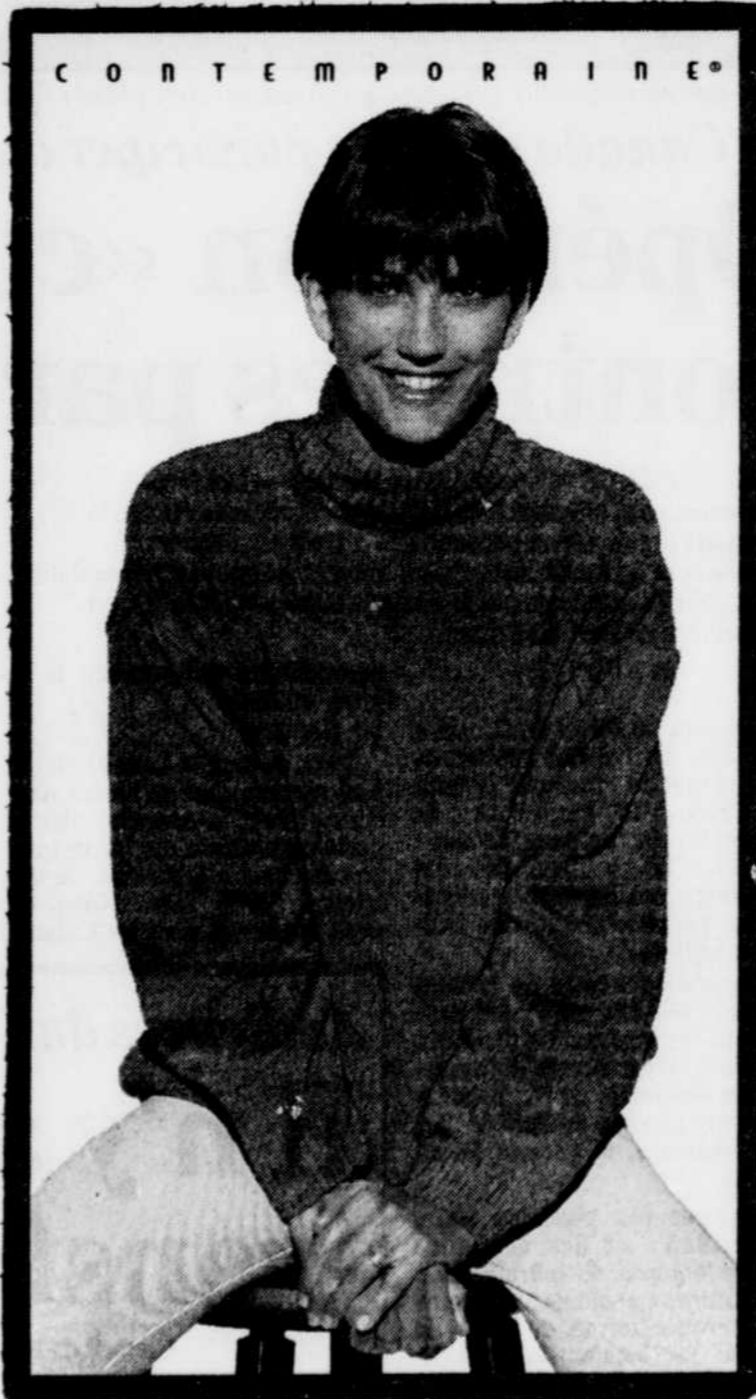
MONTREAL (PC) — Les trois avocats accusés d'avoir blanchi des dizaines de millions de dollars provenant du trafic de drogues de la mafia montréalaise, Joseph Lagana, Vincenzo Vecchio et Richard Judd, n'ont pas obtenu de cautionnement, malgré leur promesse de demeurer en résidence surveillée grâce à un bracelet électronique. Une ordonnance de non-publication empêche de dévoiler les raisons qui ont poussé le juge François Doyon de la Cour du Québec à ne pas accorder de cautionnement aux avocats ainsi qu'à certains de leurs co-accusés à la suite de l'enquête de la Gendarmerie royale du Canada.

■ Fuite de gaz

SAINTE-FOY — Une fuite de gaz s'est produite, vers 13 h 20 hier, en face du 806, Delage, à Sainte-Foy. Les policiers n'ont procédé à aucune évacuation. Cet incident est imputable à des travaux d'excavation effectués par des employés de la ville. Il semble que les plans dont ils disposaient n'étaient pas conformes à la réalité. Les pompiers de Sainte-Foy ont porté assistance aux spécialistes de Gaz Métropolitain. À 14 h, la fuite était colmatée.

■ Salsie d'alcool

LAC-SAINT-CHARLES — Les membres de la section Douanes et Accise de la GRC, détachement de Québec, ont arrêté trois individus, vendredi, et saisi 419 bouteilles de 1,75 litre de boisson américaine, ainsi qu'un véhicule, le tout totalisant 19 000 \$. La saisie a été réalisée dans la rue Lessard, à Lac-Saint-Charles. Les trois individus appréhendés demeurent dans la région de Québec. Ils comparaitront par voie de sommation à une date ultérieure.



UNE EXCLUSIVITÉ CONTEMPORAINE LE COL ROULÉ MAILLE VELOURS

Nouvelle texture d'automne, tricot moelleux chenille velours pour un pull doux, confortable. À choisir en noir, taupe, vert, bleu, rouge. P.M.G. 75.00
Chandails contemporaine®

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC



VELOURS DE LAINE ET CACHEMIRE LA REDINGOTE MILITAIRE

Ligne impeccable du long manteau ajusté, double boutonnage, col chevalière, poches biais à rabat. Rouge écarlate ou marine. 6 à 14... 359.95
Manteaux contemporaine®

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA QUOTIDIENNE

tirage du 3-10-94

1-8-3

4-5-1-4

BANCO

tirage du 3-10-94

1-6-7-9-21-22-23-27-34-37

38-43-46-48-50-51-55-61-64-69

LA TROIS

LE SOLEIL

Ultramar a cessé ses approvisionnements pour cause d'équipements désuets La Basse-Côte-Nord en panne d'essence !

NATASHQUAN — Depuis hier, les quelque 2000 résidents des villages de Natashquan et d'Aganish en Basse-Côte-Nord sont privés d'essence. Le réservoir de 750 000 litres qui appartenait à la pétrolière Ultramar et qui a été récemment cédé à la Société québécoise de l'industrie pétrolière (SOQUIP) est à sec et les cinq détaillants de l'endroit ont épuisé tout leur stock au cours de la fin de semaine.

par NICOLAS VIGNEAULT
collaboration spéciale

Pour la deuxième fois cette année, les citoyens de la Basse-Côte-Nord

devront limiter leurs déplacements à cause d'une pénurie d'essence. Le printemps dernier, Ultramar avait dû retarder sa livraison de produits pétroliers de

quelques semaines en raison de la fonte tardive des glaces, ce qui avait également occasionné certains problèmes aux résidents de quelques villages côtiers.

À l'époque, la pétrolière n'avait rempli son immense réservoir qu'à moitié pour permettre à son navire d'approvisionner d'autres petites municipalités de ce coin de pays. Mais voilà que les distributeurs d'essence de Natashquan n'ont plus jamais revu les pétro-

liers d'Ultramar.

Il faut toutefois dire que la compagnie avait indiqué il y a plus d'un an qu'elle se retirerait de l'approvisionnement pétrolier en Basse-Côte-Nord le 1er octobre 1994. Elle invoquait alors des réparations majeures à ses installations pour justifier sa décision. À la suite de pressions politiques, la grande pétrolière acceptait de retarder sa décision d'un mois et de négocier avec la SOQUIP pour assurer l'approvisionnement en es-

sence aux citoyens de la Basse-Côte-Nord.

Selon une entente intervenue entre les deux parties la semaine dernière, la SOQUIP se porte acquéreur des réservoirs désuets alors qu'Ultramar assure l'approvisionnement des installations pour les deux prochaines années jusqu'à ce qu'une solution permanente soit retenue.

« Mais cette entente, ça nous donne pas de l'essence », déplore

le maire de Natashquan, M. Rosaire Landry. Le premier magistrat du petit village se dit aussi très inquiet des conséquences que pourrait amener cette pénurie. Il soutient que la majorité des services pourront fonctionner normalement pour environ une semaine mais qu'au-delà de cette période, rien n'est garanti. « Si nous ne sommes pas approvisionnés rapidement, pas personne travaillant dans les secteurs de la santé et de l'éducation ne pourra se rendre au travail », renchérit M. Landry.

Pour sa part, M. Léonard Landry, directeur de la compagnie Ovila Landry qui est agent de distribution pour Ultramar dans ce secteur, ne comprend pas la situation. « Nous faisons des rapports hebdomadaires et Ultramar savait très bien depuis deux semaines que nous n'aurions plus d'essence prochainement », affirme-t-il.

Pendant ce temps, chez Ultramar, le porte-parole de l'entreprise, Louis Forget, se dit désolé de la situation qui prévaut présentement à Natashquan mais rejette plutôt le blâme sur les politiciens qui selon lui, n'ont pas bougé assez vite dans ce dossier. « Nous avions été très clairs en février 93, à savoir que nous cesserions nos opérations en Basse-Côte-Nord au printemps 94 », lance-t-il.

« Nous avons repoussé l'échéancier au 1er septembre et aucun approvisionnement en Basse-Côte-Nord ne se fait depuis cette date », souligne le porte-parole qui confirme cependant qu'une entente est intervenue avec la SOQUIP. Selon M. Forget, le conseil des ministres doit entériner le document demain et ce n'est que par la suite qu'un pétrolier se dirigera vers la Basse-Côte-Nord pour alimenter les réservoirs d'Ultramar en vue de la saison froide.

Le député de Duplessis et récemment nommé délégué régional, Denis Perron, critique vertement la décision d'Ultramar de ne pas faire bouger ses bateaux avant qu'une décision ministérielle ne soit prise. « C'est indécent », s'est-il exclamé. « J'ai la confirmation que ça va passer demain, ils prennent la population en otage », a-t-il poursuivi.

Pendant ce temps, les résidents de cette région devront faire preuve d'ingéniosité pour économiser les quelques litres d'essence qui leur reste.

Véritable roman à l'eau de rose L'amour adultère de Diana dévoilé

LONDRES (AFP, AP) — Un nouveau livre paru hier en Grande-Bretagne sous le titre *Princess in Love (Princesse amoureuse)* met en cause la vertu de Diana en racontant par le menu sa supposée liaison avec le major James Hewitt et notamment leur première nuit d'amour à Kensington Palace.

Signé d'Anna Pasternak, une journaliste de 27 ans, qui travaillait au Daily Express, le livre est écrit dans un style plus proche des romans à l'eau de rose que de celui des enquêtes journalistiques.

Un porte-parole de Buckingham a affirmé que ce livre était « sale et sans aucune valeur », mais l'éditeur a justifié sa sortie en déclarant que « cette histoire d'amour concerne l'une des plus grandes personnalités de la fin du 20e siècle ». Quelque 75 000 exemplaires se seraient envolés en quelques heures hier matin.

Selon la presse britannique, le major Hewitt a touché trois millions de livres (4,5 millions \$ US). Tous les journaux londoniens s'accordaient sur un point hier : ce dernier a beau être un officier, il n'est certainement pas un « gentleman ».

« Ce livre raconte l'histoire d'un amour entre une femme et un homme, à la fois passionnée et pleine d'espoir, mais en fin de compte sans espoir. La femme était Diana, la princesse de Galles, l'homme le Major Hewitt. Leur amour a duré cinq ans, ceci est leur histoire », annonce la couverture.

Le livre évoque leur première rencontre lors d'une réception à Londres en 1986, même s'ils s'étaient déjà vus lors d'un match de polo en 1981 où le major jouait contre le prince Charles.

Puis il décrit comment, à la fin de 1986, après une leçon d'équitation à Hyde Park, Diana fondit en larmes et lui raconta ses problèmes de couple. « Je suis entourée de monde, mais je suis si seule », lui a dit la princesse, selon le livre. Après lui avoir longuement serré la main, dans un premier geste d'intimité physique, le major lui aurait dit : « Vous n'êtes pas seule, vous m'avez, moi ».

Suit leur « première nuit d'amour » qui aurait eu lieu après un dîner à Kensington Palace : « Légèrement bronzée, vêtue d'une jupe longue flottante, Diana captive James immédiatement, avec son élégance discrète, et son inimitable beauté... Leurs corps étaient électrisés, désireux de s'embrasser, et cette perspective, la fièvre de cette attente, n'en était que plus délicate ».

Puis « elle se leva avec l'agilité d'un danseur qui effectue un numéro bien rodé, marcha vers lui, et vint s'asseoir sur ses genoux.



Quand il la prit dans ses bras pour la serrer, ce fut comme s'il faisait infuser dans son corps un élixir tant attendu d'amour et de force ». « Diana se leva, et, sans dire un mot, tendit sa main et conduisit James lentement vers sa chambre. » La suite est laissée à l'imagination du lecteur.

Dans son introduction, Anna

Pasternak qui est la petite nièce du prix Nobel russe Boris Pasternak, l'auteur de *Docteur Jivago*, affirme qu'elle espère « que ce livre, en montrant pourquoi et comment ils sont allés l'un vers l'autre, contribuera à une meilleure compréhension et une plus grande compassion pour la princesse Diana ».



Anna Pasternak, ci-dessus, est assurée d'un succès de librairie avec son livre.

Vidéopokers : la Cour suprême dans les pattes du Québec

QUÉBEC — Un récent jugement de la Cour suprême du Canada pourrait compliquer la vie du gouvernement du Québec lorsqu'il inculpera formellement les détenteurs des 500 vidéopokers saisis dans les derniers mois en vertu de la loi 84.

par KATIA GAGNON
de la Presse canadienne

Les juges de la Cour suprême ont confirmé, vendredi, la décision d'un juge de la Nouvelle-Écosse qui avait statué qu'il n'était pas clairement déterminé que les vidéopokers saisis dans un dépanneur pouvaient mener à un gain pour l'utilisateur.

Après la saisie, dans son dépanneur, de trois machines vidéo, pour lesquelles aucun permis n'avait été délivré, Helen Marie Kent a été inculpée, en vertu de l'article 202 du code criminel, d'avoir gardé des dispositifs de jeu dans son établissement.

Le juge de première instance, auquel le cas a été soumis, a constaté que les machines ne versaient pas directement d'argent à l'utilisateur, mais cumulaient plutôt des crédits qui, selon la poursuite, étaient échangés contre de l'argent.

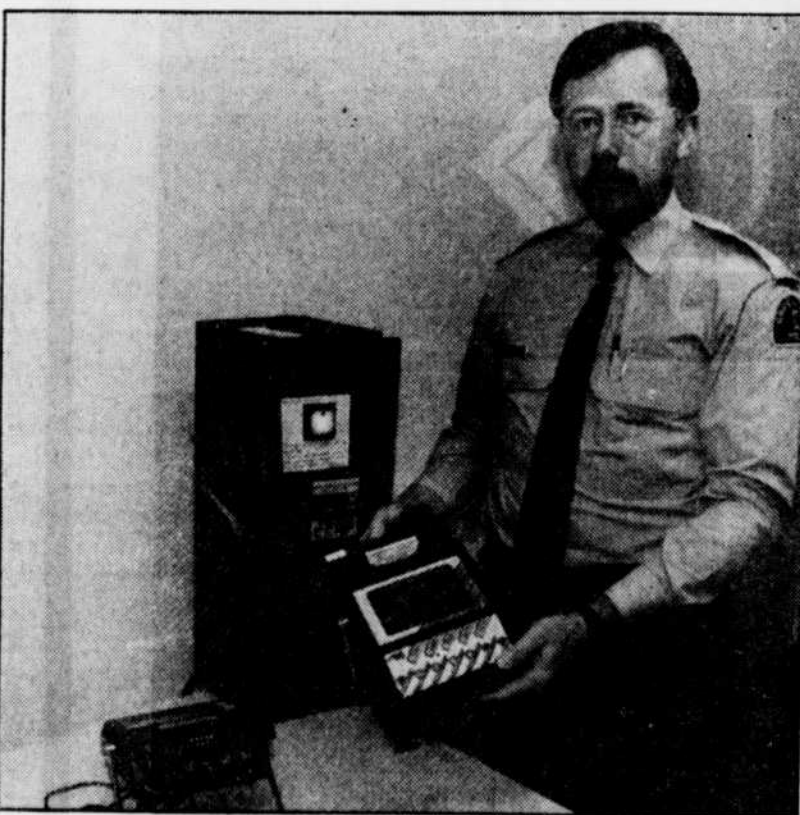
Mais les juges de la Cour suprême, confirmant l'opinion du juge de première instance, esti-

ment que la poursuite n'a pas fait la preuve définitive que « les machines offraient une chance de récompense », en d'autres termes que l'utilisateur échangeait bien ses « crédits » contre de l'argent.

« Le juge entretenait clairement un doute quant à savoir si les machines trouvées en la possession de l'accusée étaient des machines ou des dispositifs de jeu au sens de l'article 202 », écrivent les cinq juges de la Cour suprême, qui ont rendu un jugement unanime.

Selon M. Yves Poirier, qui représente les détenteurs de vidéopokers réunis au sein de l'Association de l'amusement du Québec, ce jugement viendra « relever le niveau de preuve » que devront fournir les procureurs du Québec en appliquant la loi 84, que le gouvernement du Québec a mise en oeuvre depuis déjà quelques mois.

« Je ne fais pas une équation directe entre ce jugement et la situation au Québec. Mais un parallèle s'impose », lance Me Poirier.



La chasse aux M-4

Lancé il y a quelques mois, le M-4 compact, un vidéopoker dernier cri évalué à 5000 \$ et facilement dissimulable, est maintenant devenu une cible de choix pour les policiers de la Sûreté du Québec, qui multiplient les saisies depuis le 10 juillet. Vendredi dernier, la SQ a mis la main sur six de ces appareils (dont l'un est montré ici par l'agent Réal Ouellet), devenu illégaux depuis l'adoption de la loi 84 donnant à Loto-Québec le contrôle exclusif de la loterie-vidéo au Québec. Les autorités ignorent le nombre de M-4 exploités à Québec puisque les propriétaires de ces gobe-sous n'avaient pas besoin de permis pour les exploiter. Quant aux nouveaux appareils approuvés par la Régie des alcools, des courses et des jeux et installés progressivement dans les bars, les brasseries et les tavernes, ils sont plus massifs, tous branchés sur l'ordinateur central de Loto-Québec et interdits aux moins de 18 ans.

L'opposition accuse la mairesse Boucher

SAINTE-FOY — Le seul conseiller d'opposition au conseil de Sainte-Foy déplore l'attitude mesquine de Mme Boucher pour l'usage restreint de l'anneau de vitesse mais elle est restée de glace devant l'attaque !

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

Très courtois le conseil, hier. Presque poli, le conseiller Jean Normand a blâmé l'administration de fausser les chiffres pour justifier la transformation de l'anneau de glace de compétition olympique en « patinoire de quartier » par mesquinerie envers les gens de 2002 !

« Pourtant, dans le protocole d'entente entre la ville et le gouvernement lors de la construction de l'anneau de glace, la ville s'engageait à garantir aux organisations nationales et provinciales de patinage de vitesse un droit d'accès pour des compétitions sportives », dit le conseiller, citant l'article 5,15 du protocole.

« C'était pour la construction seulement », rétorque Mme Boucher.

« Non, c'est une question de principe », soutient Jean Normand qui n'était pas autorisé à croiser le fer.

« Vous donnez 25 750 \$ en subventions au hockey mineur en payant 39 400 \$ à une firme comptable pour vérifier les livres des

organismes de bénévolat. Le Cirque du Soleil reçoit 70 000 \$ sans compter l'électricité et les services gratuits », blâme M. Normand, ajoutant que la mairesse manque de conscience régionale.

Nullement impressionnée, Mme Boucher va au tableau.

« Il y a 58 athlètes inscrits au patinage de vitesse, le déficit revient à une subvention de 8000 \$ par patineur ! », dit-elle.

« Pour économiser, nous retardons l'ouverture de 15 jours et nous retardons la fermeture d'autant. Ce sont les citoyens, les adolescents en particulier, qui pourront en profiter puisque le patinage sera gratuit de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi », ajoute la mairesse.

Et qui l'eut cru, Mme Boucher a cité son célèbre homologue de Québec pour se justifier !

« C'est le déficit du Colisée ! Et ça défrise les cheveux de M. L'Alhier. Il n'a pas hésité déjà à fermer la rivière Saint-Charles... Et il se débarrasserait bien de son Palais Montcalm pour 1 \$ pour s'épargner un déficit de 500 000 \$ par an ! », dit-elle bien sérieuse, sous les rires !

Problèmes dans votre famille ?

Consultez gratuitement des travailleurs sociaux et des psychothérapeutes conjugaux et familiaux:



Allô! Allô
Familles!

Mardi 4 octobre 1994
de 9h à 21h

Région métropolitaine: 737-ALLÔ
Autres régions: 1 800-6 FAMILLE

- Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec
- Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Québec Association for Marriage and Family Therapy

LE SOLEIL



Claude Morin explique dans un livre paraissant aujourd'hui ses liens avec la GRC.

Morin livre sa version de sa vie de « taupe »

QUÉBEC (d'après PC) — Dans un livre qui paraît aujourd'hui, l'ex-ministre Claude Morin reconnaît ses torts de ne pas avoir révélé lui-même la nature des contacts qu'il a entretenus avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) entre 1969 et 1977 alors qu'il agissait comme taupe pour la police fédérale au plus haut niveau de l'administration publique québécoise.

« On me reprocha de ne pas avoir d'abord dévoilé ces faits moi-même, car d'autres s'en chargèrent à leur façon. Ma plus grande erreur, selon certains. La plus grande, je ne sais pas, mais c'est vrai j'ai eu ce tort, et on en connaît la raison », écrit Claude Morin, dans une chronique autobiogra-

phique de 494 pages, intitulée *Les choses comme elles étaient* et publiée chez Boréal.

Morin, qui a été ministre sous René Lévesque de 1976 à 1982 après avoir été sous-ministre et conseiller constitutionnel des quatre premiers ministres précédents entre 1962 et 1971, demeure amer à la suite des informations

qui, en mai 1992, ont révélé au grand jour les liens qu'il avait entretenus avec la GRC au cours des années 70 alors qu'il agissait comme taupe de la police fédérale.

« La couverture hystérique des médias, de La Presse notamment, mériterait une étude sociologique de contenu. On ne peut pas dire que je bénéficiais de la chance au cours de cet égard les témoignages de l'ancien ministre de la Justice Marc-André Bédard, du regretté René Lévesque et de ses anciens collègues Claude Charron et Bernard Landry qui, tous, se « portèrent garants de ma loyauté au Québec », poursuit l'ex-ministre.

M. Morin déplore que ses rencontres avec des policiers fédéraux aient pu laisser croire qu'il travaillait contre le Québec. Il cite à cet égard les témoignages de l'ancien ministre de la Justice Marc-André Bédard, du regretté René Lévesque et de ses anciens collègues Claude Charron et Bernard Landry qui, tous, se « portèrent garants de ma loyauté au Québec ».

Silence de Beaudoin

Il regrette cependant le silence de son ancien chef de cabinet, Louise Beaudoin, aujourd'hui ministre des Affaires canadiennes, qui a refusé de garantir sa loyauté.

« Me connaissant comme elle me connaissait, j'espérais qu'interrogée par les médias, elle, qui en avait eu plus de preuves que quiconque, témoigne de ma loyauté. Elle préféra le silence, ce qui alimenta la suspicion des journalistes », écrit M. Morin qui note que Mme Beaudoin, demeurée directrice du cabinet jusqu'en 1981, n'aurait sûrement pas conservé ce poste si elle avait eu quelques doutes sur son patron.

M. Morin révèle aussi avoir voulu dévoiler l'intérêt de la GRC pour les relations entre le Québec et la France dans un livre publié en 1987, mais s'est abstenu de le faire à la demande de Mme Beaudoin, qui ne voulait pas voir son nom associé à l'affaire.

Extraits du livre en page A-13



Mario Dumont a donné hier sa première conférence sous le toit du parlement, dans la Salle des conférences. Il a alors réclamé du Bloc québécois qu'il demeure à l'écart de l'élection partielle dans St-Jean.

Élection partielle dans St-Jean Dumont invite le Bloc à demeurer à l'écart

QUÉBEC — L'Action démocratique sera de l'élection dans la circonscription de Saint-Jean et son chef, Mario Dumont, invite déjà le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, à rompre son alliance stratégique avec le PQ et à se tenir à l'écart dans ce comté.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

M. Dumont, qui n'a guère apprécié l'intervention d'un Lucien Bouchard dans son comté de Rivière-du-Loup au cours de la dernière campagne électorale, aurait souhaité que « le BQ demeure au-dessus de la politique partisane au Québec et laisse aller les citoyens avec leur choix ».

En conférence de presse, hier matin, le jeune député et chef intérimaire de l'ADQ, a également laissé entendre que des péquistes auraient tenté de faire pression sur son candidat, Daniel Lefebvre, pour qu'il ne soit pas de cette partielle occasionnée par un recomptage judiciaire. M. Dumont a refusé de dire qui avait effectué ces approches auprès de M. Lefebvre, laissant entendre qu'on lui aurait indiqué qu'il valait mieux pour sa carrière qu'il ne se représente pas.

À l'élection du 12 septembre, M. Lefebvre, qui est directeur des communications du Collège militaire de Saint-Jean, avait recueilli quelque 4563 voix, près de 12 % des suffrages exprimés. M. Lefebvre a confirmé hier soir qu'il sera de nouveau dans la course. Le péquiste Roger Paquin l'avait emporté par 358 voix sur le député libéral sortant Michel Charbonneau.

Ce dernier, dont le nom faisait partie d'une liste de trois nominations politiques que M. Johnson avait soumise pour approbation au chef du PQ avant la dernière réunion de son conseil des minis-

tres, a demandé un recomptage judiciaire qui a débouché sur un verdict nul. Le chef de cabinet de M. Parizeau, Jean Royer, expliquait hier que cette nomination n'avait pas été entérinée parce qu'on « ne peut nommer quelqu'un à un tribunal quasi-judiciaire de manière suspensive ». Le recomptage judiciaire était en cours au moment de la demande de nomination de M. Charbonneau.

M. Royer a également nié être personnellement intervenu auprès du candidat de l'ADQ dans ce comté pour le décourager de se présenter lors du nouveau scrutin. Ce dernier soutient que si M. Dumont a vraiment des noms il devra prouver ce qu'il avance. La porte-parole de M. Paquin soutient également que « ces pressions ne viennent pas de l'organisation » du candidat péquiste. Cette dernière précise qu'aucun organisateur de M. Paquin n'est responsable des « quatre ou cinq appels téléphoniques anonymes auxquels fait référence M. Lefebvre ».

À sa première conférence dans la salle de conférence de l'Assemblée nationale, M. Dumont est resté tout aussi imprécis sur la position qu'il adoptera dans un prochain référendum. Il soutient que le gouvernement doit d'abord s'attaquer au « redressement » du Québec avant de se lancer dans une campagne référendaire. Il juge « très serrée » l'échéance du 31 décembre 1995 pour opérer ce « redressement » que son parti juge prioritaire.

Jean-Guy Paré hérite du dossier MIL Davie

BÉCANCOUR (PC) — En héritant du poste de député régional dans la région Chaudière-Appalaches, le nouveau député de Lotbinière, Jean-Guy Paré, s'est vu confier une grosse commande, soit celle de régler le dossier du chantier maritime de MIL Davie, à Lévis. En annonçant sa nomination, la semaine dernière, le premier ministre Jacques Parizeau n'a pas mandaté expressément M. Paré à cette fin mais celui-ci rappelle que la relance de ce chantier figurait dans la plate-forme du Parti québécois lors de la dernière campagne électorale et qu'il lui appartient maintenant de mettre en place les morceaux du casse-tête pour que le dossier trouve un aboutissement positif. « Il faut que je règle ça avant les Fêtes », a déclaré M. Paré, en soulignant qu'il pourra notamment compter sur l'expertise du député du comté de Lévis, M. Jean Garon.

Possibles redevances sur les richesses naturelles Le PQ s'ouvre aux autochtones

QUÉBEC — Dans un effort d'ouverture sans précédent à l'égard des nations autochtones, le premier ministre Jacques Parizeau a évoqué hier la possibilité de consentir des redevances aux autochtones pour l'exploitation des richesses naturelles sur les territoires qu'ils occupent.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

M. Parizeau a profité de sa première entrevue télévisée depuis son accession à la tête de l'État québécois pour démontrer la volonté de son gouvernement de négocier, sur la base de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale en 1985, avec les nations autochtones sur l'autonomie gouvernementale.

Interrogé par l'animateur Jean-Luc Mongrain, sur les ondes de TVA, sur les moyens qu'il entend prendre pour relancer les discussions avec les autochtones, M. Parizeau a cherché à contrer l'impression que ces derniers n'avaient aucun avantage à négocier avec le gouvernement provincial plutôt que le gouvernement fédéral.

« Est-ce qu'on commence à discuter de "royautés" sur les richesses naturelles avec eux ? Bien

oui. Pourquoi on ne commence pas à ouvrir ? » a laissé tomber le premier ministre. M. Parizeau signale qu'au nord du fleuve Saint-Laurent, personne n'est censé avoir de droits sur le sous-sol alors que, dans les Cantons de l'Est, « ceux qui sont propriétaires du sol sont également propriétaires du sous-sol ».

« Qu'est-ce qu'on fait de l'autre côté du fleuve ? Ce n'est pas écrit dans le Nouveau Testament qu'on ne peut pas discuter de choses comme celles-là », tranche le premier ministre Parizeau. Après avoir souligné que l'on « aborde à peine les discussions avec les autochtones », le chef du gouvernement laisse la porte grande ouverte à une telle possibilité.

M. Parizeau a cependant réitéré que l'intégrité territoriale « demeure quelque chose de fondamental » et qu'il n'est pas question de revenir là-dessus. « Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas

avoir des droits spécifiques sur certains morceaux du territoire québécois », précise-t-il.

Le chef du gouvernement a également fait mention d'une autre de ses promesses électorales en révélant qu'une première rencontre avait lieu, hier soir, avec des institutions financières pour discuter des modalités de mise en application de son programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises.

M. Parizeau avait annoncé, en campagne électorale, la mise sur pied d'un fonds de 300 millions \$ à cette fin. Essentiellement, il s'agit de garanties de prêts pouvant atteindre jusqu'à 50 000 \$ pour le lancement d'une nouvelle entreprise qui créerait au moins trois emplois.

C'est le ministre de l'Industrie et du Commerce, Daniel Paillé, qui représentait le gouvernement hier lors de la rencontre avec les représentants de certaines institutions bancaires et du Mouvement Desjardins. Au cabinet du premier ministre, on a refusé d'identifier les institutions financières en question.

« NOUS *vous* FERONS
un COIN de CIEL
BLEU »

moins

45%

TOUTE L'ANNÉE

vers toutes nos destinations

RESERVATIONS 7 JOURS À L'AVANCE
EN RESTANT LE SAMEDI À DESTINATION

À notre bord, vous pourrez vous détendre
et vous préparer. Vous arriverez
frais et dispos à votre réunion d'affaires.

Prêts à performer.

Appelez votre agent de voyages ou
Inter-Canadien au 1 800 665-1177.

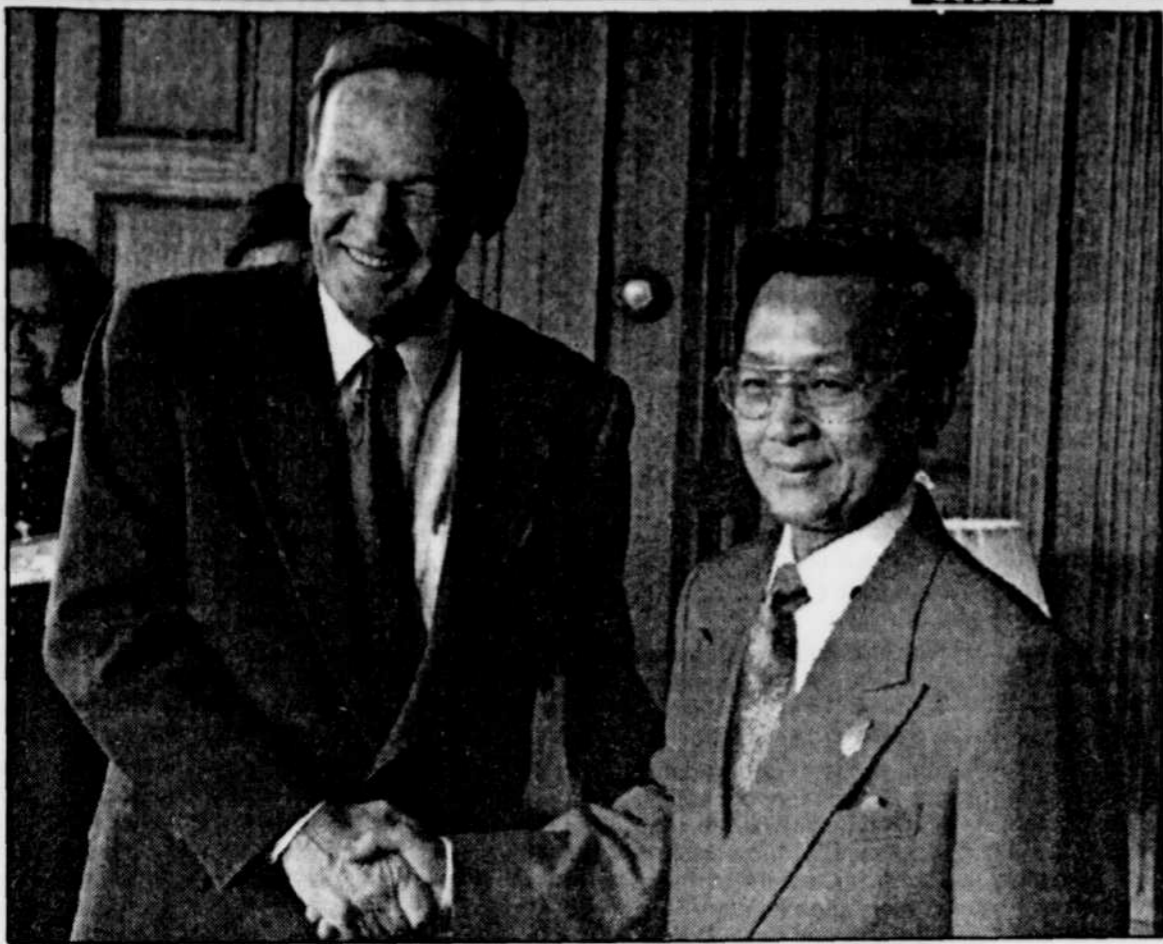
Inter-Canadien
UN COIN DE CIEL BLEU

5,8%

NISSAN

Financement garanti pour 48 mois sur tous les modèles Sentra DLX 4 portes, Altima et Maxima 1994.

*Sujet à l'approbation du crédit par NCF. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.



Le premier ministre Jean Chrétien serre la main de son homologue thaïlandais Chaun Leekpal, lors d'une rencontre hier à Ottawa en prévision de la tournée canadienne en Asie.

Le refus de remplacer Parizeau en Asie Bouchard dénonce à nouveau «l'intransigeance» d'Ottawa

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement Chrétien fait preuve « d'intransigeance » lorsqu'il refuse que Jacques Parizeau soit remplacé par un de ses ministres à la mission économique canadienne en Asie, a soutenu, hier, le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

ques contre le gouvernement Chrétien à ce sujet dans le but de livrer un bon spectacle aux Québécois.

« Il y avait un élément de théâtre là-dedans. Il n'y a rien que les

gens aiment plus qu'un match de lutte. Ils savent tous que c'est arrangé d'avance mais ils le regardent et ils apprécient les mouvements. Je pense que c'est un peu ce qu'on a vu la semaine dernière », a opiné le ministre Massé.

« C'est encore une fois de l'obstination d'Ottawa, de l'obstination pointilleuse et malveillante. Ça ne fait aucun sens qu'un premier ministre du Canada tente d'imposer à M. Parizeau un séjour de 15 jours en Chine alors que sa présence est réclamée au Québec », a martelé le chef bloquiste hier.

Après sa victoire relative au paiement de la facture référendaire au Québec, la semaine dernière, le Bloc québécois a tenté de faire reculer le gouvernement fédéral sur cette question, hier, mais sans succès.

Le gouvernement fédéral, a réitéré le premier ministre Jean Chrétien en point de presse, n'acceptera aucun « substitut ».

La mission économique d'une quinzaine de jours qu'il dirigera commencera le 4 novembre. Jusqu'à présent, huit premiers ministres provinciaux ont confirmé leur participation. Ottawa attend toujours une réponse des premiers ministres du Québec et de l'Ontario.

« Toutes les provinces doivent être là. Ça n'a pas de bon sens (que le Québec et l'Ontario n'y soient pas représentés). C'est comme si on envoyait une équipe de hockey en Russie où il n'y aurait pas Wayne Gretzky et Mario Lemieux. C'est de l'obstination étroite et incompréhensible », a encore dit le chef bloquiste Lucien Bouchard.

« Match de lutte »

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé, a par ailleurs comparé hier l'épisode du remboursement de la facture référendaire au Québec, la semaine dernière, à un « match de lutte ».

Selon lui, le Bloc québécois a orchestré ses nombreuses atta-

■ Parizeau redoute la résistance

MONTREAL (PC) — La nouvelle façon péquiste d'adapter les solutions aux besoins des régions se butera à une certaine résistance au sein de la fonction publique québécoise. C'est le premier ministre Jacques Parizeau lui-même qui s'y attend, lui qui dénonce depuis quelques mois la façon de gouverner « mur à mur » sans égard aux différences régionales. Il n'est pas vrai, répète-t-il à qui veut l'entendre, que ce qui est bon à Hull est nécessairement bon à Sherbrooke. C'est cette nouvelle façon de gouverner qu'il veut implanter, affirmait-il hier en entrevue avec l'animateur Jean-Luc Mongrain au réseau TVA. M. Parizeau s'attend à ce que ce soit dans la fonction publique que la résistance sera la plus forte face à cette nouvelle mentalité.

Imasco envisage de déménager avec ses 8 milliards si le OUI l'emporte

MONTREAL — Le président d'une des compagnies les plus rentables du Canada affirme qu'un vote en faveur de la séparation du Québec pourrait être suivi de 10 années de chaos pour les économies du Québec et du Canada.

par ALLAN SWIFT
de la Presse canadienne

Purdy Crawford d'Imasco ltée a prédit hier que si les Québécois votent pour la souveraineté dans un référendum, il faudra compter de cinq à 10 ans de négociations difficiles avec Ottawa pour partager le butin.

« Ces 10 années-là ne seront pas une partie de plaisir pour le Québec et le reste du Canada », a déclaré M. Crawford, à l'issue d'un discours prononcé devant le Canadian Club.

Québec et Ottawa auraient à négocier des questions comme le partage de la dette, des propriétés et des impôts.

M. Crawford a rappelé que sa compagnie, dont les revenus se montent à 8 milliards \$, est fermement en faveur de l'unité canadienne, et il a exhorté les autres leaders du monde des affaires à faire connaître leurs opinions — d'un côté ou de l'autre.

« Comme électeur, je veux savoir quel chemin est susceptible de mener à une plus grande prospérité. C'est l'obligation des gens

d'affaires de faire connaître leurs points de vue économiques au public. »

Mais il a ajouté que, personnellement, il ne jouera qu'un rôle effacé.

M. Crawford a cependant indiqué qu'Imasco devrait envisager le déménagement de son siège social à l'extérieur de Montréal si le Québec se sépare. « C'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher. »

M. Crawford a noté que c'est dans l'intérêt d'une ville que d'avoir les sièges sociaux de compagnies parce que ceux-ci attirent des employés très bien payés et qu'ils ont tendance à se montrer charitables envers leur ville d'accueil.

Il a fait remarquer qu'Imasco avait fait des dons de charité de 8 millions \$ l'année dernière, sur des bénéfices après impôts de 409 millions \$.

La plus grande partie des revenus d'Imasco proviennent de sa filiale Imperial Tobacco. Ces autres holdings sont le Canada Trust et des chaînes de restaurants et de pharmacies.



GUY CARBONNEAU VOUS PROPOSE UN ÉCHANGE.

Souscrivez notre Hypothèque 20/20, nos dépôts à terme ou nos certificats de placement garanti et, en échange, courez la chance de gagner la nouvelle Volvo 960 1995.

La Banque Hongkong du Canada est la seule institution financière d'importance à vous offrir la souplesse de l'Hypothèque 20/20 qui vous permet d'augmenter de 20 % vos versements ou de rembourser 20 % du solde initial du capital à la date anniversaire de votre prêt. Et si l'idée d'épargner davantage vous sourit, nos dépôts à terme et nos certificats de placement garanti offerts à des taux très concurrentiels vous donnent toute la sécurité, la performance et la fiabilité dont vous avez besoin.

En souscrivant l'un de nos prêts hypothécaires, de nos certificats de placement garanti ou de nos dépôts à terme avant le 10 novembre 1994, vous serez automatiquement inscrit au concours.

Sécurité, fiabilité, haute performance et puissante accélération, voilà qui correspond en tous points à notre premier prix : la Volvo 960 1995. Et voilà pourquoi vous devriez faire de la Banque Hongkong du Canada votre banque.

DEUXIÈME PRIX

L'un des quatre voyages pour deux à destination de Hong Kong sur les ailes de Cathay Pacific, comprenant trois nuits à l'hôtel cinq étoiles Kowloon Shangri-La.



2795, boul. Laurier, Ste-Foy

Pour connaître tous les détails du concours et obtenir plus d'informations sur nos produits, composez sans frais le 1 800 667-8806 ou passez nous voir à l'une de nos succursales.

Aucun achat requis. Les concurrents doivent être âgés de 18 ans et plus. La valeur approximative au détail du premier prix se chiffre à 40 000 \$ (CAN). Chaque voyage est d'une valeur approximative de 4 200 \$, et un voyage sera attribué dans chacune des quatre régions suivantes : Colombie-Britannique, Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba), Ontario et Québec-Atlantiques. Les chances de gagner le premier prix dépendent du nombre total d'entrees admissibles. Les chances de gagner le second prix dépendent du nombre total d'entrees admissibles dans chaque région. Pour gagner, vous devez répondre correctement à une question d'histoire. Tous les règlements du concours sont disponibles à la succursale la plus proche de la Banque Hongkong du Canada.

Oui, faites-moi parvenir plus d'informations.
Télécopiez au : 1 800 661-0103
Postez à : Banque Hongkong du Canada
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Province : _____ Code postal : _____
N° tél. : _____ VOL-SOL-16



Espace NOUVEL ÂGE LA-Z-BOY

Espace NOUVEL ÂGE LA-Z-BOY

Espace NOUVEL ÂGE LA-Z-BOY

Espace NOUVEL ÂGE LA-Z-BOY

GRANDE PREMIÈRE À QUÉBEC!

Jeudi 5 à 7 Cocktail d'ouverture

Venez découvrir le plus vaste assortiment de meubles La-Z-Boy jamais vu à Québec, et courez la chance de gagner un fauteuil inclinable La-Z-Boy d'une valeur de 349 \$

LA GALERIE DU MEUBLE Classique

1215, boul. Charest O. Québec, Tél.: 681 0171



Radio
TÉLÉVISION
par GHISLAINE RHEAULT
LE SOLEIL

Où iront les orphelins de CJRP ?

Depuis vendredi midi, au 1060 de la bande AM, s'étend une plage déserte, où le vide nous écorche les oreilles.

Hier matin, j'imaginai les auditeurs pas encore familiers avec la nouvelle géographie radiophonique, en train de pianoter dans le vide. Et de maudire les puissants qui leur ont fait un sale coup en fermant la station de radio sans prévenir.

Ça doit ressembler un peu à ça, un coup d'État. Du jour au lendemain, le silence s'abat. Et on n'a plus le choix d'écouter ce qui nous convient.

À Québec, le coup d'État de vendredi a laissé un vide considérable à la radio AM (celle qui parle.) On n'a plus qu'une solution pour être informé... à moins d'aimer se mirer dans son petit écran de télé.

D'un côté CBV, la radio d'État, qui ronronne, dans le confort et l'indifférence, à l'abri de son mandat. Le mandat, c'est de faire de l'information. Pas nécessairement d'être écouté. Je charrie ? À peine. C'est une radio qui, à la limite, n'a pas besoin d'auditeurs. Qu'ils écoutent ou pas, ils paieront quand même. Le gouvernement y pourvoiera. J'exagère ? Si peu.

Et il y a, de l'autre côté, CHRC, une radio qui ne dort pas, qui pogne, qui jappe, qui mord, mais qui ne supporte pas la contradiction.

Entre les deux, depuis vendredi, il n'y a plus rien qu'une plage vide où ça grichouille.

Hier matin, 27 000 auditeurs (si on reporte à cet automne les résultats du sondage du printemps dernier) de *La bande à Gillet*, l'émission-locomotive de CJRP, étaient orphelins. Ceux qui se défoulaient aux prix Bolo. Qui aimaient le mélange de sérieux et de rigolade qui caractérisait cette émission sans prétention. Qui baillaient pendant les commerciaux.

Où vont-ils aller ces 27 000 réfugiés ?

Les mesures d'auditoire nous le diront un jour. Mais entre-temps, CBV ne fait pas preuve d'un dynamisme débordant pour attirer le flux de réfugiés.

« On va faire un effort pour attirer ces auditeurs, a dit hier M. Bertrand Émond, directeur de CBV. Mais on va le faire à l'intérieur des mandats de Radio-Canada. On ne va pas se mettre à "putasser" pour attirer les auditeurs. On a surtout le mandat d'informer. Pas de l'information de vedette à la André Arthur. »

Dimanche, le directeur a réuni l'équipe du matin « pour cibler notre comportement à l'antenne » dit-il. « Le matin, on va mettre plus d'accent sur ce qui se passe à Québec, en plus des grosses histoires en information déjà couvertes par les journalistes. Il faut s'identifier plus à un ensemble de petites choses qui se passent à Québec. » Il cite l'exemple des restaurants sur Maguire le dimanche midi, le développement de la rue St-Vallier, etc.. « Il y a un paquet d'informations dites sociales à couvrir, au-delà du sport, des arts et de la culture, de la politique » ajoute M. Émond.

Et l'enfant prodige Gillet ?

Dès vendredi, beaucoup de gens se demandaient si CBV n'allait pas tenter de ramener l'enfant prodige Robert Gillet à la station du boulevard Laurier. Depuis qu'il a quitté Radio-Canada, attiré par l'or, l'encens et la myrrhe de CJRP, beaucoup de « radio-canadiens », dans la hiérarchie, admettent que ce fut une erreur de l'avoir laissé filer.

M. Émond est plus circonspect... c'est le moins qu'on puisse dire. Depuis vendredi, il n'a pas approché Gillet, dit-il. Et ne prévoit pas le faire.

Il met des bémols sur ses performances du temps de CBV. « Quand il nous a quittés, il était à 23'000. »

Au printemps dernier, CBV attirait le matin 20 300 auditeurs en moyenne au quart d'heure, au sixième rang à Québec et CJRP 27 600, ex-aequo avec CITF-FM.

« À CJRP, Gillet n'a pas défoncé les portes, dit encore M. Émond, en citant une recherche menée par la maison. Une bonne partie de son auditoire était formée des anciens fidèles de CJRP. Autrement dit, de ceux qui étaient de la famille radiophonique de Lucille Giguère et de Simon Bédard par exemple. Il ne pense donc pas que les auditeurs de Gillet pourraient s'ajouter à ceux de CBV pour y attirer plus de 40 000 personnes le matin. « Ça ne s'additionne pas comme ça. Il y a beaucoup de gens qui vont d'une station à l'autre. » Il pense que de 50 % à 60 % des auditeurs de Gillet se cherchent une niche. Ces 27 000 là vont s'éparpiller.

« J'ai dit à mon équipe qu'on avait mission de récupérer une partie de cet auditoire intéressé à l'information que l'on fait, pas à une radio d'opinion et de vedettes. »

M. Émond dit qu'il n'a pas tenté de joindre l'animateur à qui CHRC-Radiomé-dia devait faire des propositions de week-end. Il ajoute qu'on n'est pas en période de repêchage et qu'il n'est pas question de faire de révolution de palais le matin. Sa devise dans les circonstances : pas de précipitation !

La création d'une nouvelle agence de nouvelles radio doit passer par le CRTC

QUÉBEC — En plus du transfert de propriété, le CRTC devra approuver la création d'une nouvelle agence de nouvelles radio pour desservir les stations du réseau ainsi que des stations indépendantes qui souhaiteraient s'affilier.

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

« L'agence Radiomédia Informations sera une alternative à NTR. Nous aurons un bureau à Montréal et un à Québec. Elle sera en service au cours des prochains jours à partir des salles de nouvelles de CKAC et de CHRC et emploiera 40 personnes à travers le Québec. Nous allons offrir des productions radiophoniques à nos affiliés », explique le pdg de Radiomé-dia, M. Claude Beaudoin.

D'où proviendront les informations de CHIK-FM et de CITF-FM qui n'ont pas de salles de nouvelles ?

« Elles auront leur propre salle de nouvelles pour l'information locale, mais les stations seront abonnés au réseau Radiomé-dia pour les nouvelles nationales. Nous sommes abonnés à Radio-France International également », ajoute M. Beaudoin.

À CHIK-FM, la station s'approvisionnait en nouvelles auprès de CJRP. Hier, la directrice Martine Rioux ignorait que les patrons avaient l'intention de créer une salle de nouvelles.

« Nous n'avons pas de journaliste ni d'équipement, rien du tout. Mais nous serons reliés au nouveau réseau au cours de la semaine », dit Mme Rioux.

Le grand patron de Radiomé-dia reconnaît pour sa part que les 40 postes créés n'en représentent que 20 au total pour les villes de Québec et Montréal alors qu'ils étaient 30 avant la fermeture des stations. Dans la métropole, la presque totalité des journalistes de CJMS ont été embauchés par « l'agence » alors qu'à Québec, seulement un journaliste de CJRP passe à CHRC.

M. Beaudoin nie qu'il y aura un effet de concentration ou que l'information revêtira un caractère trop montréalais en regard aux régions.

« Nous aurons de l'information 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ce que nous ne pouvions pas offrir avec nos stations prises individuellement », dit le porte-parole de Radiomé-dia.

Réactions syndicales

À CHRC, le Syndicat des employés aurait eu des discussions « très civilisées » avec la direction en après-midi et en soirée et déposera une quinzaine de griefs. À CJRP, 26 employés encore sous le choc se sont rencontrés hier et vont tenter de mobiliser le milieu en vue des audiences du CRTC.

« Nous aimons notre travail ! », lance Shirley Bishop du syndicat, laquelle venait de quitter Télé-4 pour CJRP. Les deux syndicats se rencontreront, supplantation oblige, car les employés de CJRP ont aussi de l'ancienneté.

Les avocats du Syndicat canadien de la fonction publique étudient la situation.

« C'est dramatique pour Montréal alors que nous nous retrouvons avec quatre stations anglophones contre trois de langue française dans un marché pourtant francophone à 70 % », dit son directeur, M. Gilles Charland.

« La direction n'avait pas le droit de fermer des stations comme CJMS ou CJRP sans d'abord ouvrir ses livres et soumettre la question à un arbitre, comme c'est prévu dans la convention en cas de difficultés financières. Nous allons déposer des griefs pour chaque syndicat ainsi qu'une plainte au Conseil canadien des relations de travail », ajoute le directeur du Syndicat canadien.

« Nous respectons les conventions et l'ancienneté de nos employés », rétorque M. Beaudoin.

Quant aux licences remises au CRTC, tous nos interlocuteurs admettent que c'est la procédure à suivre en cas de fermeture de stations radio.

Ainsi, celle de CJRP est là, disponible, si des employés ou des groupes d'intérêt se manifestent.

Mais personne ne s'est encore manifesté malgré les appuis émus du milieu !

Quant aux deux « morning man » vedettes, Robert Gillet et André Arthur, ils devraient être fixés sur leur sort d'ici une semaine. L'animateur de CHRC affirmait hier, sur les ondes, qu'il avait mandaté Michel Cadrin pour négocier en son nom.

M. Cadrin est celui qui a rescapé CHRC de la faillite l'automne dernier en faisant une proposition concordataire qui remboursait les créanciers à 10 % de leur valeur, à l'exception des petits créanciers totalement remboursés, une économie de plusieurs millions ! M. Cadrin se dit maintenant intéressé à acheter CHOI-FM...

VOUS CROYEZ ÇA, VOUS!

« Votre beau-frère peut faire l'entretien de votre véhicule! »

LA RÉALITÉ!

« Franchement! Soyez logique. Laisseriez-vous n'importe qui vous opérer? Alors, pourquoi confier votre véhicule au premier venu? Seul un technicien formé par Chrysler et qui utilise les pièces Mopar peut s'occuper de votre véhicule avec amour. Après tout, c'est un investissement qui vous tient à coeur! Croyez-moi, vous êtes entre de bien meilleures mains avec le service Cinq étoiles de Chrysler. »

VIDANGE D'HUILE ET REMPLACEMENT DU FILTRE

19⁹⁹\$*



Comprend :
• jusqu'à 5 litres d'huile à moteur Mopar Premium et le filtre à l'huile Mopar.
• inspection en 15 points.

NOTRE GARANTIE CINQ ÉTOILES†
« PRÊT À L'HEURE PROMISE...
OU RIEN À DÉBOURSER! »

* S'applique à la plupart des véhicules de Chrysler Canada.
† Pour plus de détails, renseignez-vous.

MISE AU POINT DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT

64⁹⁹\$



Comprend :
• le rinçage et la vidange du système de refroidissement
• 4 litres d'antigel/liquide de refroidissement 4 saisons Mopar
• la vérification du bouchon de radiateur, des courroies et des durites



SERVICE CINQ ÉTOILES

CHRYSLER



PERSONNE NE CONNAÎT MIEUX VOTRE JEEP OU VOTRE EAGLE
QUE VOTRE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE.



Les Chic-Chocs attendent de la visite olympique

CAP-CHAT — Une équipe régionale a reçu le mandat de préparer la visite du représentant de la Fédération internationale de ski dans les Chic-Chocs.

par **HENRI MICHAUD**
collaboration spéciale

« Les travaux débiteront dès que la température le permettra, explique le président de la Corporation de ski des Chic-Chocs, Yvan Landry. Nous recevrons, sous peu, les instructions écrites de Québec 2002 pour l'identification des tracés potentiels et l'aménagement d'héliports temporaires sur les sommets des monts Notre-Dame et Nicol-Albert ».

Les travaux préliminaires devraient débiter jeudi ou vendredi. « L'équipe n'attend que le beau temps pour agir. Puis, nous resterons en contact constant avec les gens de Québec 2002 jusqu'à leur visite ou à celle du délégué de la FIS, Bernard Russy. » L'examen des deux tracés potentiels est prévu pour la deuxième quinzaine d'octobre, vers le 20.

Deux représentants de Québec 2002 devaient revenir dans les Chic-Chocs dimanche mais l'opération a été reportée en raison des mauvaises conditions climatiques.

Ottawa compte riposter à la défense d'ivresse extrême dans les cas de viol

OTTAWA — La décision de la Cour suprême du Canada de permettre l'utilisation de l'ivresse extrême comme moyen de défense dans les cas de viol préoccupe le gouvernement fédéral.

par **MANON CORNELLIER**
de la Presse canadienne

« Le ministre de la Justice (Allan Rock) est très contrarié par cette décision », a indiqué hier le secrétaire parlementaire du ministre, M. Russell MacLellan.

Il a ajouté que M. Rock envisageait une série de solutions

pour éviter que le jugement ait un impact trop important. Ceci pourrait aller jusqu'à la présentation d'un projet de loi, a-t-il ajouté.

Il a précisé que M. Rock et ses fonctionnaires examinaient la question et la considéraient comme prioritaire.

Selon un jugement rendu la semaine dernière par la Cour su-

prême, interdire à un criminel la possibilité d'invoquer l'ivresse extrême pour sa défense contrevient à la Charte canadienne des droits. Les juges précisèrent toutefois qu'il s'agissait d'une ivresse si forte qu'elle pouvait s'assimiler à l'aliénation ou l'automatisme. La Cour ajoutait que le poids de la preuve revenait à l'accusé, comme dans les cas d'aliénation mentale, ce qui rendrait le recours à cette défense très difficile.

La députée réformiste Deborah Grey reconnaît que la Cour a

établi des balises qui satisfont la communauté juridique.

Elle veut donc que le gouvernement adopte une nouvelle loi. Si cette dernière contrevient à la Charte, le ministre de la Justice n'a qu'à utiliser la clause notwithstanding, a-t-elle suggéré.

« Qui guide les actions des gens, en ce qui a trait aux lois, la Cour suprême ou le Parlement ? C'est une question importante. C'est au Parlement que revient ces décisions importantes », a-t-elle conclu.

Alerte à la détresse mentale chez les autochtones

MONTREAL — Le temps est venu pour les conseils de bande de chaque communauté autochtone du Québec de tenir parole et de prendre les moyens pour corriger les situations les plus intolérables vécues par les individus de la communauté et qui taxent leur santé mentale.

par **ROLLANDE PARENT**
de la Presse canadienne

Voilà la recommandation principale formulée, hier, par le comité de six experts chargés par le Comité sur la santé mentale du Québec de conseiller en matière de prévention le ministre québécois de la Santé et des Services sociaux.

« En mars 1993, les chefs de l'Assemblée des premières nations ont pris la résolution de prioriser la guérison de l'individu, de la famille et de la communauté », a rappelé la psychologue Francine Jourdain, conseillère auprès des communautés montagnaises de la Côte-Nord.

« Les problèmes que doit affronter la communauté en matière de violence, d'alcoolisme, de toxicomanie, de détresse psychologique ne peuvent dans la plupart des cas trouver la solution véritable sans la contribution du gouvernement local (conseil de bande) », écrivent les experts dans le rapport de 150 pages publié hier.

Plus concrètement, les experts jugent essentiel que les abus d'alcool et de drogues et les agressions sexuelles à l'égard des enfants soient dénoncés pour que le système judiciaire punisse les coupables et décourage ainsi la récidive.

Invitée à commenter le rapport, l'ex-présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec, Michèle Rouleau, espère que les dirigeants autochtones prendront au sérieux les recommandations qui leur sont adressées. « Il faut qu'ils soient plus attentifs aux intervenants, car ces derniers sont souvent débordés et épuisés. »

Pour sa part, l'Algonquin Richard Kistabish fait valoir que la mise en place d'un gouvernement autochtone autonome ne constitue pas une panacée en regard de la santé mentale.

« Un gouvernement autochtone autonome nous ouvrirait certaines portes. Encore faut-il que ses représentants aient eux aussi réglé leur problèmes d'abus. Ont-ils été victimes d'agression ou sont-ils des abuseurs ? Un gouvernement d'agresseurs ou de victimes qui n'auraient pas liquidé cette facture nous conduirait inévitablement sur une fausse piste et accentuerait encore plus nos déchirements », indique-t-il.

Aux yeux de ce dernier, la seule communauté autochtone de l'est du Canada qui a entrepris collectivement de soigner ses blessures mentales est celle du Grand-Lac-Victoria, au Témiscamingue.

TOYOTA

À LA RECHERCHE D'UN 4 X 4

Faites vite ! Offre d'une durée limitée sur les 4Runner 95 !



4RUNNER SR5 V6 1995

Moteur V6 de 3 litres et 150 ch à injection électronique

- Suspension indépendante «Hi-Trac» aux roues avant
- Poutrelles de protection latérale • Freins ABS aux roues arrière
- Capacité de remorquage de 3 500 lb
- Radiocassette AM-FM stéréo haut de gamme avec 4 haut-parleurs
- Essuie-glace à intermittence réglable
- Volant inclinable et régulateur de vitesse


• LA MEILLEURE VALEUR DE REVENTE DE SA CATÉGORIE†

6,9%

TAUX ANNUEL DU FINANCEMENT ILLIMITÉ DE TOYOTA CRÉDIT CANADA INC. SUR TOUS LES MODÈLES 4RUNNER 1994 ET 1995 NEUFS.*


DANS LE CAS D'UN FINANCEMENT DE	FRAIS D'EMPRUNT À 6,9 % PENDANT 48 MOIS :	FRAIS D'EMPRUNT À 11 % PENDANT 48 MOIS :	VOUS POUVEZ ÉCONOMISER
	15 000 \$	2 208 \$	
			1 400 \$

TAUX DE FINANCEMENT SPÉCIAUX OFFERTS AUSSI SUR LES CAMRY


CRÉDIT TOYOTA

†Offre de financement de 6,9 % sur approbation de crédit de Toyota. Exemple : 15 000 \$ à un taux annuel de 6,9 %, soit des paiements mensuels de 338 \$ 50 c pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 2 208 \$. Coût total du prêt : 17 208 \$. Exemple : 15 000 \$ à un taux annuel de 11 %, soit des paiements mensuels de 367 \$ 48 c pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 3 608 \$. Coût total du prêt : 18 608 \$. Frais d'immobilisation, d'assurance et taxes en sus. Frais de transport et de préparation de Toyota inclus. Pour tous les détails sur les taux de financement et de location, voyez votre concessionnaire Toyota participant. (Canadian Black Book, septembre 1994 (comparaison des voitures usagées)).

Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.


TOYOTA

Les entreprises déversent leurs dollars sur les partis

OTTAWA — 1993 était année d'élections et les grandes entreprises canadiennes et québécoises se sont encore montrées généreuses envers le Parti libéral du Canada et le Parti conservateur.

par MANON CORNELLIER
de la Presse canadienne

Les conseillers en gestion et les institutions financières ont été parmi les plus prodigues. Presque toutes ont fouillé dans leurs goussets pour verser des dizaines et parfois des centaines de milliers de dollars aux deux grands partis. Le Bloc québécois ne figure pas sur leur chéquier car il n'accepte que les contributions individuelles.

Selon les rapports financiers des partis rendus publics hier par

Élections Canada, le record revient à la firme de gestion T'ang Management et son don de 216 000 \$ au Parti conservateur. Contrairement à d'autres, cette compagnie ne s'est pas embarrassée de distribuer également ses largesses.

Les banques sont des habituées à cet égard. En 1993, la Banque de Montréal a donné un peu plus de 94 000 \$ à chacun des deux partis. La Banque royale et la Banque de Commerce ont montré le même équilibre en versant environ 85 000 \$ à chacun. La Banque na-

tionale a été plus modeste avec environ 50 000 \$ par parti.

La Banque de Nouvelle-Écosse a versé plus de 76 000 \$ aux libéraux mais près de 89 000 \$ aux conservateurs. La Banque Toronto-Dominion a montré la même tendance en donnant environ 78 000 \$ au PLC mais plus de 106 000 \$ au PC.

Ces montants sont impressionnants mais que dire de ceux versés par les grandes firmes de courtage et de conseillers en gestion? Voyez la liste des sommes approximatives que chacune a versé à chaque parti: Burns Fry (100 000 \$ au PC et 23 000 \$ au PLC), Coopers & Lybrand (107 000 \$ au PLC et 150 000 \$ au PC), Ernst & Young (64 000 \$ au

PC et 44 000 \$ au PLC), Midland Walwyn (120 000 \$ au PC et 100 000 \$ au PLC), Nesbitt Thomson (90 000 \$ au PC et 102 000 \$ au PLC), RBC Dominion Securities (135 000 \$ au PC et 99 000 \$ au PLC), Richardson Greenshield (157 000 \$ au PC et 99 000 \$ au PLC), Scotia McLeod (187 000 \$ au PC et 108 000 \$ au PLC), Toronto Dominion Securities (93 500 \$ au PC et 80 000 \$ au PLC), Wood Gundy (155 000 \$ au PC et 106 000 \$ au PLC).

Fait intéressant, plusieurs de grands empires de presse ou de communications ont appuyé financièrement les deux partis. Hollinger, le conglomérat de Conrad Black qui possède LE SOLEIL et Le Droit, a versé 26 000 \$ aux troupes de Jean Chrétien et

45 000 \$ au Parti conservateur.

Power Corporation, qui est propriétaire de La Presse, a donné plus de 75 000 \$ aux libéraux mais seulement 35 000 \$ aux conservateurs.

Rogers Communications, qui a fait main basse sur l'empire Maclean-Hunter cette année, a octroyé plus de 33 000 \$ au Parti libéral mais près de 82 000 \$ au parti adverse.

Unitel, de son côté, a gratifié les libéraux d'un don d'environ 30 000 \$, soit près de 20 000 \$ de moins qu'aux conservateurs. Son compétiteur, Bell Canada Entreprises (BCE), a donné près de 53 000 \$ à l'équipe Chrétien tandis qu'il accordait 80 000 \$ à celle de Kim Campbell.

Les brasseurs ont montré un faible pour les conservateurs. John Labatt a versé plus de 62 000 \$ au PLC mais plus de 100 000 \$ au PC. Les entreprises Molson ont fait de même avec des dons de près de 54 000 \$ aux libéraux et de 96 000 \$ aux conservateurs.

Comme à chaque année, certaines grandes entreprises québécoises figurent à ce palmarès. C'est le cas, entre autres, de SNC-Lavalin (73 000 \$ aux libéraux mais un peu moins de 50 000 \$ aux conservateurs), Bombardier (environ 46 000 \$ au PLC et près du double au PC), Groupe conseil DMR (15 000 \$ aux libéraux), Cascades (près de 28 000 \$ aux conservateurs).

Ottawa paiera les chômeurs qui acceptent de travailler à bas prix

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il complètera le salaire de milliers de Canadiens, prestataires de l'assurance-chômage, qui accepteront de retourner au travail en occupant un emploi moins bien payé que le précédent.

Ce projet de 30 millions \$ sera mis à l'essai dans certaines régions du Québec et de l'Ontario, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan.

Le projet reflète «l'approche créative» adoptée par Ottawa, a dit le ministre des Ressources humaines Lloyd Axworthy, en présentant le programme.

Il sera ajusté pour tenir compte des différences entre les provinces. Dans les Maritimes, par exemple, il pourrait être orienté vers les travailleurs saisonniers, a expliqué M. Axworthy.

Jusqu'à 50 000 Canadiens pourront toucher un salaire d'appoint qui atteindra les trois quarts de la différence entre les rémunérations du nouvel emploi et de l'emploi précédent, jusqu'à un maximum de 250 \$ par semaine.

Les participants seront admissibles au supplément salarial pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans.

Ainsi, une personne qui a perdu un emploi à 750 \$ par semaine, et accepte un emploi à 400 \$ par semaine, pourrait toucher le supplément maximum, ce qui porterait ses revenus totaux à 87 % de ses revenus antérieurs.

Plus tôt, hier, M. Axworthy a annoncé à Charlottetown un projet-pilote visant à encourager davantage de travailleurs saisonniers de l'Île-du-Prince-Édouard à accepter un travail à temps partiel.



Le ministre Lloyd Axworthy a vanté «l'approche créative» d'Ottawa.

5,8%

NISSAN

Financement garanti pour 48 mois sur tous les modèles Sentra DLX 4 portes, Altima et Maxima 1994.

Soit l'approbation du crédit par SCI. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Holt Renfrew recommande...



Le polo en laine mérinos, 110 \$



Le col roulé en laine mérinos, 98 \$



Le gilet en laine mérinos, 98 \$



Le col cheminée en laine mérinos, 98 \$

Col roulé en crème, marine, anthracite ou noir. Polo en ivoire, vert, marine ou noir. Gilet en champignon, kaki, marine ou anthracite. Col cheminée en crème, champignon, olive, acajou, gris foncé, marine ou noir.

Des chefs d'œuvre de la peinture française, de Cézanne à Matisse
La Collection Barnes
Musée des Beaux-Arts de l'Ontario
La première fois. Uniquement ici.
Du 17 septembre au 31 décembre

ACHETEZ LES VÔTRES PAR TÉLÉPHONE!
Servez-vous de votre carte Holt ou de toute autre carte de crédit reconnue pour acheter vos billets pour l'exposition Barnes en nous appelant au 1-800-670-5464.

HOLT RENFREW

TOUT POUR LUI

SEIKO
30%
DE RABAIS



Toutes les montres Seiko sont présentement en vente, y compris les plus récents modèles pour hommes et femmes.

- Garantie Seiko de trois ans
- Gravure sans frais
- Certificat de remplacement gratuit de la pile



BIRKS
PLACE STE FOY, 653-4035

Le nombre d'avortements en clinique bondit

OTTAWA — Les avortements thérapeutiques effectués en clinique ont connu un bond depuis que la Cour suprême du Canada a invalidé, en 1988, l'article du Code criminel qui en limitait l'accès.

par MANON CORNELLIER
de la Presse canadienne

En 1988, seulement 6,3 % des avortements étaient effectués en clinique, indiquent des données rendues publiques hier par Statistique Canada. En 1992, ce taux avait grimpé à 29,4 %.

Avant 1988, seul le Québec déclarait les avortements en clinique. Depuis, la situation a nettement changé et, en 1992, on comptait des cliniques privées dans six autres provinces, soit Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Selon les auteurs, cet accès amélioré a coïncidé avec une augmentation du nombre et du taux annuel d'avortements. Entre 1991 et 1992, le nombre d'avortements est passé de 95 059 à 100 497, soit une hausse de 5,7 %.

Au Québec, la hausse a été de 6 %, le nombre total d'avortements passant de 23 176 en 1991 à 24 561 en 1992.

Ceci signifie qu'au Canada, il y avait 25,2 avortements pour 100 naissances vivantes en 1992, comparativement à 23,6 en 1991. Au Québec, ces taux étaient légèrement supérieurs, soit de 25,5 en 1992 et de 23,8 en 1991.

L'accès accru aux services en clinique a aussi entraîné au cours de la même période une diminution du taux d'avortements effectués aux États-Unis. En 1988, 2,7 % des avortements subis par des Canadiennes ont été effectués chez nos voisins du sud comparativement à 0,5 % en 1992.

Selon M. Surinder Wadhwa, qui a participé à cette étude, l'accès amélioré aux cliniques n'est pas la seule raison de la hausse du nombre d'avortements. À son avis, les pressions économiques et les difficultés des femmes



L'accès à l'avortement a été amélioré en 1988 par la Cour suprême. Depuis, le nombre d'avortements en clinique a augmenté au pays.

sont venues s'ajouter au changement des mentalités.

Au cours des dix dernières années, c'est au Québec qu'on a enregistré l'augmentation la plus rapide des taux d'avortements.

Pour pouvoir comparer la situation des différentes provinces, l'agence fédérale a pris les données touchant les avortements effectués dans les hôpitaux.

A cet égard, le Québec enregist-

rait, en 1981, 9,5 avortements pour 100 naissances vivantes. En 1992, le taux passait à 16,6. Le Québec se retrouvait ainsi au troisième rang des provinces, derrière la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Selon M. Wadhwa, le Québec s'est simplement rapproché, en 20 ans, de la moyenne nationale. En 1992, le Canada affichait, dans les hôpitaux, un taux national de 17,7 avortements pour 100 naissances

vivantes.

Fait à noter, seule l'Ontario a connu une diminution de ce taux d'avortements pour 100 naissances vivantes. De 24,9 en 1981, il est passé à 20,1 en 1992.

Par ailleurs, les groupes d'âge qui ont le plus recours à l'avorte-

ment sont, dans l'ordre, les femmes de 20 à 24 ans, suivies par celles de moins de 20 ans et par celles de 25 à 29 ans.

« Dans le cas des femmes qui ont obtenu un avortement à l'hôpital en 1992, les deux tiers étaient célibataires et le quart étaient mariées. La moitié n'a-

vaient jamais accouché avant l'avortement, et 28 % environ avaient eu auparavant au moins un avortement provoqué », note l'agence fédérale.

Au Québec, un plus grand nombre de femmes avaient déjà subi un avortement provoqué, soit 36,9 %.

À l'occasion du 17^e anniversaire du restaurant

APSARA

Du 28 septembre au 22 octobre

Services de plats spéciaux pour l'occasion seulement.

APSARA

Une délicieuse gourmandise
71, RUE D'AUTEUIL — 694-0232



Cuisine cambodgienne, thaïlandaise et vietnamienne

CHAQUE JOUR, POUR 100 PERSONNES AU PAYS, CECI EST UNE CLÉ D'AUTO NEUVE.



Tous les jours depuis avril, 100 personnes au pays utilisent les primes accumulées avec leur Carte GM pour économiser sur leur véhicule GM neuf, que ce soit une voiture, un camion ou une fourgonnette. Simplement en utilisant leur Carte Visa* GM au lieu de leur carte de crédit habituelle, elles ont pu accumuler 5 cents sur chaque dollar qu'elles ont dépensé.

100 personnes chaque jour, et ce n'est pas fini!

Alors, qu'attendez-vous? Après tout, c'est votre argent.

Appelez au 1 800 461-3279 pour obtenir un formulaire d'adhésion.



CHEVROLET • GEO • OLDSMOBILE • CADILLAC • PONTIAC • BUICK • CAMIONS GMC

Les primes sont déduites du prix d'un véhicule GM neuf, que ce soit une voiture, un camion ou une fourgonnette. Vous pouvez accumuler jusqu'à 500 \$ en primes de La Carte GM par année, jusqu'à concurrence de 3 500 \$ sur sept ans. Cette offre est soumise aux règles du programme de La Carte GM. *Banque TD et GM, usagers agréés des marques. **Marque de commerce de General Motors Corporation, Banque TD, usager agréé.

Gare aux sucettes qui étouffent les enfants

TORONTO (PC) — La compagnie Gerber rappelle près d'un million de sucettes orthodontiques, parce qu'elles présentent un risque d'étouffement pour les enfants en bas âge.

Les modèles de sucettes portant l'inscription « NUK », fabriqués entre le 1er juillet 1993 et le 30 juin 1994, peuvent se dissocier en plusieurs pièces dans la bouche d'un enfant, a expliqué hier le vice-président et directeur général de Gerber (Canada), M. J. Patrick Doyle. Ces pièces, une fois séparées, sont suffisamment petites pour présenter un risque d'étouffement pour un enfant, a-t-il ajouté.

Des consommateurs ont signalé quatre cas de sucettes, sur les quelque 968 000 sucettes en cause, qui s'étaient dissociées en morceaux. On n'a rapporté aucun cas de blessure causée par les sucettes, mais Gerber n'entend prendre aucun risque.

Les sucettes orthodontiques ont déjà été retirées de la vente, a dit M. Doyle.

Les consommateurs sont invités à cesser immédiatement d'employer les sucettes NUK portant au dos de chaque paquet les dates en code allant de 070193 à 063094, et à les jeter. Ils peuvent appeler la société des produits Gerber, au numéro 1-800-4-GERBER, pour recevoir gratuitement des sucettes de remplacement.

FAITES DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES EN PAYANT VOTRE ABONNEMENT À L'AVANCE

7 jours x 13 semaines **50,82 \$***
7 jours x 26 semaines **98,46 \$***
7 jours x 52 semaines **186,66 \$***

* Taxes incluses

...et la livraison à domicile ne vous coûte pas un sou de plus.

Abonnez-vous : **647-3333** (Québec)

ou au 1-800-463-2362 (régions)

LE SOLEIL

aux heures d'appel suivantes:
lundi au jeudi: 7h à 17h30
vendredi: 7h à 17h
samedi et dimanche: 8h à 12h

Proposition d'économistes: deux ans de «B.S.» en garantie pour immigrer au pays

OTTAWA — Les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui souhaitent faire venir au Canada des membres de leur famille devraient fournir une garantie représentant l'équivalent de deux ans de prestations d'assistance sociale, recommande un groupe d'économistes.

par DIANNE RINEHART
de la Presse canadienne

Il ne s'agit pas d'imposer des mesures punitives, a déclaré M. Don DeVoretz, l'un des économistes chargés par le gouvernement de trouver des façons de réduire les coûts de l'immigration. L'objectif est de trouver un moyen de filtrer les personnes pouvant recourir au programme de parrainage pour faire venir des parents, sans que le gouvernement ait à

s'en occuper.

En vertu du système actuel, les personnes qui souhaitent parrainer des parents sont tenues de signer un document légal par lequel elles s'engagent à les soutenir financièrement.

Si elles sont incapables de respecter leur engagement, parce qu'elles ne le veulent plus, ou qu'elles ont perdu leur emploi, le gouvernement ne peut faire appliquer l'accord signé.

Le problème est devenu suffisamment important, semble-t-il, pour amener le ministère de l'Immigration à demander à un groupe d'étude distinct de déterminer combien, exactement, il en coûte au gouvernement en paiements de bien-être.

Selon un rapport préliminaire, par exemple, 12 000 des 127 000 personnes vivant d'assistance sociale dans le Toronto métropolitain étaient des immigrants parrainés censés être soutenus par des parents.

Les économistes croient qu'on pourrait remédier au problème si les parrains étaient tenus de fournir des garanties pouvant couvrir à peu près ce qu'il en coûte pour sou-

tenir un ménage à l'aide de prestations d'assistance sociale pendant deux ans.

Pour une famille vivant en Colombie-Britannique, il en coûterait 54 000 \$. Mais la garantie exigée ne serait qu'une fraction de ce montant, disent les économistes. Le montant serait fixé par un agent chargé d'évaluer le degré de risque encouru.

Cela agirait comme une sorte de filtre, permettant de s'assurer que les gens sont conscients des coûts impliqués par la venue de parents, a dit M. DeVoretz.

L'an dernier, 110 000 immigrants sont arrivés au Canada en vertu du programme de parrainage familial.

L'effet de serre s'amplifie au pays

MONCTON, N.-B. (PC) — Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de plus de 12 % depuis 1990, portant la concentration de ces gaz dans l'atmosphère à des niveaux sans précédent, affirme un responsable d'Environnement Canada.

Si cette tendance se poursuit, les températures vont augmenter de 2 à 3 % au Canada d'ici l'an 2050, a dit M. Rick Findlay, également membre d'un comité chargé d'élaborer un plan de lutte contre le réchauffement global, au Canada.

Selon M. Findlay, une telle augmentation pourrait avoir un énorme impact sur l'écosystème et l'économie du pays.

Cela pourrait faire grimper le niveau des océans et modifier les courants océaniques. Il y aurait aussi des changements dans les précipitations et les zones de température, ainsi que des tempêtes, des vagues de chaleur et des sécheresses plus fréquentes et plus intenses, davantage d'incendies de forêts et de maladie.

Les gaz à effet de serre sont le résultat de l'utilisation de combustibles fossiles, mais le plus gros responsable est le gaz carbonique.

M. Findlay fait partie du Groupe de travail sur le changement climatique, qui tenait à Moncton la première d'une série de cinq consultations publiques. Cela fait déjà quatre ans que le groupe, formé d'une quarantaine de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des milieux d'affaires, groupes écologistes et syndicats, travaille sur un plan d'action canadien contre le réchauffement planétaire.

D'autres consultations auront lieu au cours du mois à Montréal, ainsi que Toronto, Calgary et Vancouver.

5,8%

NISSAN

Financement garanti pour 48 mois sur tous les modèles Sentra DLX 4 portes, Altima et Maxima 1994.

*Sujet à l'approbation du crédit par NCF. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Les menaces de la Croix-Rouge pas prises au sérieux

TORONTO (PC) — Le directeur de l'Agence canadienne du sang ne prend pas très au sérieux l'avertissement lancé par la Croix-Rouge selon lequel elle pourrait se retirer du secteur des dons de sang.

«Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une menace du genre 'si on n'obtient pas davantage d'autonomie et d'argent, on laisse tomber'», a indiqué hier à Ottawa M. Bill Dobson, directeur de l'agence

qui verse chaque année 250 millions \$ à la Croix-Rouge.

Le secrétaire général de la Croix-Rouge, Doug Lindores, indiquait samedi dernier que la société pourrait se retirer du secteur des dons de sang si les provinces n'acceptent pas de revoir entièrement le système des produits sanguins au Canada.

■ Le Canada reste en Bosnie

MONTRÉAL (PC) — Le Canada n'a pas l'intention de retirer ses casques bleus de Bosnie même si un soldat canadien y a été blessé en fin de semaine dernière, a indiqué hier le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet. «Il est clair que la mission en ex-Yougoslavie est très difficile, a-t-il indiqué. C'est très risqué et tout le monde le savait dès le départ. Mais les soldats là-bas se vouent à leurs tâches et se conduisent de façon exemplaire. Je ne crois pas qu'il faille retirer nos troupes sur la seule base d'un incident de ce genre», a expliqué M. Ouellet.



Célébration d'ouverture

DÈS LE 6 OCTOBRE 1994

Nous ouvrirons notre toute nouvelle boutique dans un nouveau décor et vous offrons plus de choix parmi notre fabuleuse collection d'automne

Pour cette occasion, nous vous offrons

20%

DE RABAIS

sur la marchandise à prix courant

Offre en vigueur jusqu'au 15 octobre 1994

Cadeaux surprise pour les 75 premières clientes et courez la chance de gagner votre achat.

INDOR

PLACE QUÉBEC 529-7803

"La mode à votre image"



IMPERMÉABLE CROISÉ EN MICROCOTON, AVEC SOUS-COL CONTRASTANT ET DOUBLURE AMOVIBLE EN LAINE. GRIS-BEIGE ET VERT SOUS-BOIS, SIGNÉ BUGATTI. 498 \$.

Champion Tout-Temps

Cela fait plus de 80 ans que les hommes apprécient le style et les capacités tout-temps de ce grand classique : le trench-coat. Cet automne, Bugatti améliore la version originale - avec certains détails comme la ceinture à passant et bouton de retenue; la doublure en laine amovible, y compris les manches; l'élégant drapé du tissu imperméable en Microcoton.

HARRY ROSEN

PLACE STE-FOY • 657-5465

**UNE PLACE
AU SOLEIL**



Ordre des gens d'affaires

Un hommage spécial a été rendu à M. **Maurice Parent**, le propriétaire de **Chatel Automobiles**, pour souligner le 30^e anniversaire de ce commerce, par l'Ordre des gens d'affaires. Une centaine d'invités avaient accepté de répondre à l'invitation de la présidente de cet organisme, Mme **Renée Simard**, pour rencontrer M. Parent au restaurant Le Deauville, le 14 septembre. Profitant de cette circonstance, M. **Maurice Tanguay** a remis à M. Parent la médaille de l'Assemblée nationale. On reconnaît sur cette photographie, dans l'ordre habituel, le directeur de l'exploitation chez Mercedes, M. **John-A. Shipper**; le propriétaire de **Chatel Automobiles**, M. **Maurice Parent**; la présidente de l'Ordre des gens d'affaires, Mme **Renée Simard**; et le directeur régional de Mercedes, M. **Gerry Girouard**. Il faut ajouter, par ailleurs, que ce vendredi, 7 octobre, de 17 h à 21 h, plusieurs Québécois ont été invités par M. Parent, chez **Chatel Automobiles**, au 1350 rue Bouvier, à la présentation des Mercedes-Benz 1995, mettant en vedette les voitures de Classe S ainsi que les autres modèles de la prestigieuse firme allemande.

Festival de l'oe

Un premier festival de l'Oie des neiges se tiendra, du 7 au 10 octobre, à Saint-Joachim, sous la présidence de Mme **Lise R. Vaillancourt**, une initiative du comité des loisirs de cette municipalité. L'ouverture de ce premier festival se fera à 19 h, ce vendredi 7 octobre, par le maire **Michel Bouchard**. Trois conférences sont prévues, sur l'oie des neiges, durant les trois avant-midi du festival. En soirée, des soupers populaires précéderont des soirées spéciales. Samedi, la dégustation de l'oie sera suivie d'une soirée rétro et dimanche un gala d'amateurs animera le souper-spaghetti. Renseignements : 418-827-3755.

Se divertir sans alcool

Se divertir sans alcool, c'est possible. Preuve en est avec **La Nouvelle Etape**, un organisme dirigé par M. **Mario Blanchet**. Cet organisme, sans but lucratif, fondé en 1992, a pour mission de venir en aide aux personnes qui ont un problème de dépendance envers les drogues, les alcools ou les médicaments. L'accès au centre, situé au 390, 8^e Rue, à Québec, est gratuit mais il faut verser 2 \$ lors des soirées d'activités. Chansonnier le mercredi, danses les jeudi, vendredi et samedi soirs. Déjeuners tous les jours de 8 h à 13 h. Tables de billard et... jus de fruits à volonté. Renseignements : 640-9092

Les de Lottinville

Tous les membres de la famille de Lottinville sont conviés à une réunion qui doit se tenir le dimanche 6 novembre, à Laval. La ville de Laval et non l'université. Renseignements : **Marie-Claude de Lottinville**, 514-661-6974.

Les Fourrures Roy

M. **Jean-François Morissette**, designer, profitera, aujourd'hui et demain, de l'inauguration des nouveaux locaux des **Fourrures Roy**, au 16 avenue Bégin, à Lévis, pour présenter, de midi à 19 h, ces deux jours, sa collection automne-hiver de cachemire et de fourrure. Renseignements : 837-5409.

Le Tracel

Depuis le 30 septembre jusqu'au 19 octobre, la Galerie d'art du Tracel, à Cap-Rouge, présente les sculptures et les reliefs de **Jacques Lambert**. Une exposition qui regroupe une vingtaine d'oeuvres exécutées à partir de matériaux divers.

Méditation

Un représentant autorisé de **Thakar Singh**, un méditateur bien connu

dans le milieu de la méditation, offrira une conférence sur la méditation et le développement de la paix, à l'université Laval, ce vendredi 7 octobre, dans la salle 1-D du pavillon de Koninck. Un atelier de méditation sur la Lumière et le Son intérieurs y sera également offert gratuitement. Ça débute à 19 h.

Troubles d'apprentissage

La section Québec de l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage présentera, le 19 octobre, à l'amphithéâtre du CHUL, une conférence de **Christiane Savard**, infirmière responsable des soins palliatifs à l'hôpital Laval. Renseignements : 626-5146.

Le vignoble de Charlesbourg

Les Amis des plaines d'Abraham reçoivent, ce soir, à 19 h 30, au Concorde, le président fondateur de l'Association des viticulteurs du Québec, M. **Gilles Rondeau**, qui leur fera découvrir les vignobles de Bourg Royal, à Charlesbourg. Une séance de diapositives avec bande sonore commentée par **Gaby Drouin** de Radio-Canada.

Cheminement spirituel

Le philosophe et auteur **Placide Gaboury** témoignera de son cheminement spirituel, ce mercredi 5 octobre, à 19 h 30, au collège Notre-Dame-de-Bellevue, témoignage qui demande un prix d'entrée de 15 \$. Réservation : 687-1165.

Le cancer

Pour souligner son 15^e anniversaire, la Fondation québécoise du cancer tiendra une vente de sacs de 200 grammes de fruits mélangés, aujourd'hui (4) dans les hôpitaux de Québec de même que sur le site de l'université Laval et de différents édifices publics. Cette vente, sous la présidence d'honneur du journaliste **Jean Gravel**, sera reprise dans la majorité des centres commerciaux de la région les 6, 7 et 8 octobre. Renseignements : **Ginette Rousseau**, 681-9989.

Faire parvenir vos communiqués à: **PIERRE CHAMPAGNE**

LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K 7J6.
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374

LE SALON INTERNATIONAL DE LA FRANCHISE ET DES RÉSEAUX D'AFFAIRES
21-22-23 octobre 1994
Place Bonaventure, Montréal

Spécial pré-inscription!
Le plus grand regroupement d'opportunités d'affaires dans le domaine de la franchise et de la distribution.

EN EXCLUSIVITÉ POUR LES PRÉ-INSCRITS
INSCRIPTION : 15 \$ SEULEMENT
Pour réservations et informations, communiquer avec notre service pré-vente au (514) 527-9221.
Ateliers dirigés par l'Association québécoise de la franchise.

En plus de l'admission au salon et du guide du visiteur, le spécial pré-inscription offre, sans frais additionnels et en exclusivité pour les pré-inscrits, l'accès à un atelier de 90 minutes portant sur les thèmes suivants : comment acheter une franchise, comment distinguer une bonne d'une mauvaise franchise, les pièges à éviter, les services qu'un bon franchiseur doit offrir, etc.

UNE DIFFÉRENCE QUI SE VOIT

MANTEAU TROIS QUARTS DE SUÈDE
Cordon de serrage à la taille.

EN PROMOTION 189 \$
couleurs variées P.M.G.
Supplément pour taille forte.
Fabriqué dans notre atelier.
Nous faisons les réparations et les retouches.

LES CUIRS CURZO
1720, avenue Lapierre Saint-Émile 843-1936
Ouvert aussi le dimanche, de midi à 17 h

DEVERNOIS

Nous avons triplé la boutique pour mieux vous accueillir.

Danielle Morali
Place Ste-Foy, 2450, boul. Laurier 656-9141, téléc.: 826-0279

KitchenAid
JUSQU'À **225 \$** DE REMISE†

↑ CUISINIÈRE KITCHENAID SEULEMENT : 60 \$ DE REMISE
↑ CUISINIÈRE KITCHENAID ACHETÉE AVEC UN LAVE-VAISSELLE KITCHENAID : 125 \$ DE REMISE
↑ CUISINIÈRE KITCHENAID ACHETÉE AVEC UN RÉFRIGÉRATEUR KITCHENAID : 150 \$ DE REMISE
↑ CUISINIÈRE KITCHENAID ACHETÉE AVEC UN RÉFRIGÉRATEUR KITCHENAID ET UN LAVE-VAISSELLE KITCHENAID : 225 \$ DE REMISE

Et d'autres offres sensationnelles. «Le Filon...En argent!» de KITCHENAID. Demandez les détails à votre dépositaire. L'offre prend fin le 15 octobre 1994.

MEUBLES CROTEAU
QUATRIÈME GÉNÉRATION
8929, boul. Henri-Bourassa (en face du McDonald's)
628-5610 Charlesbourg 628-3305

Vous voulez joindre l'utile à l'agréable ?

11 995\$*
Chevrolet Pick-up Série S 1995

- Moteur 2,2 litres
- Boîte manuelle 5 rapports
- Freins antiblocage (ABS) aux roues arrière
- Sac gonflable
- Chauffe-moteur
- et beaucoup plus!

Personne ne vous en offre autant !

CHEVROLET OLDSMOBILE
GEO GM

*Offre réservée aux particuliers et s'applique aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (640 \$) et taxes en sus. **Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Camions Chevrolet 1995 sont couverts par la garantie GM Total™. L'Assistance Routière est offerte sur les modèles Camions Chevrolet 1995. Durée: 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails. L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Geo Oldsmobile du Québec.

EDITORIAL

Garon à l'école d'Émilie

L'établissement par le ministre de l'Éducation, Jean Garon, d'une règle mur-à-mur pour sauver de la fermeture la dernière école de quartier ou de village nous ramènerait à plusieurs égards à la petite école d'Émilie Bordeleau dans *Les filles de Caleb*.

M. Garon a un penchant pour l'uniformisation. Ministre de l'Agriculture de 1976 à 1985, il a fait voter une loi aux objectifs très nobles, celle portant sur le zonage agricole. Sa démarche fut simple : peindre tout le Québec en vert dans une guerre sans merci aux spéculateurs et aux développeurs qui s'approprièrent les meilleures terres agricoles du Québec.

Après l'adoption de cette législation, avec toutes les aberrations qu'elle contenait, le citoyen a eu le fardeau d'obtenir le « dézonage » d'un terrain devant une toute-puissante commission gouvernementale qui avait le mandat d'être le chien de garde de la loi. Il aura fallu une dizaine d'années par la suite et un changement de gouvernement pour que l'on parvienne à un équilibre viable entre la nécessité de protéger les bonnes terres et le droit des citoyens de disposer de leur propriété.

L'instauration d'une règle aveugle pour empêcher la fermeture de la dernière école de quartier ou de village aurait le même effet pernicieux.

Tous les élèves du Québec ont théoriquement droit aux mêmes services. Mais le prix à payer pour des enfants afin de fréquenter une école située à deux coins de rues de chez eux est souvent le regroupement dans des classes à degrés multiples, à l'intérieur d'écoles aux bibliothèques dégarnies, privées des équipements minimaux pour l'initiation à l'informatique ou l'enseignement de l'éducation physique et loin des services professionnels pour les élèves qui éprouvent des difficultés. L'encadrement du personnel de ces écoles laisse souvent à désirer : des directeurs doivent partager leur semaine de travail entre deux ou trois écoles parfois situées à plusieurs kilomètres.

Les parents veulent garder leurs jeunes enfants à portée de vue. Ces mêmes personnes n'hésitent toutefois pas à quitter un centre-ville pour la banlieue ou un village pour la ville, créant derrière eux le problème auquel nous sommes confrontés. Les populations étudiantes deviennent trop disséminées pour justifier le maintien d'une école de qualité. Par contre, sur le plan communautaire, l'école locale a une valeur sociale hautement plus importante que les bureaux de poste dont on s'oppose pourtant si farouchement aux fermetures.

Le premier ministre Jacques Parizeau a insisté à plusieurs reprises ces dernières semaines sur la fin de l'ère du mur-à-mur au Québec. Plutôt que de proscrire les fermetures, il faut prendre en considération les possibilités cas par cas de partage des équipements avec la municipalité et les organismes du milieu. Il faut vérifier l'accessibilité aux services manquants dans un rayon de distance raisonnable ; tenir compte du niveau de vétusté de chacune des bâtisses en question...

Mais surtout, le ministre Garon, les fonctionnaires et les administrateurs scolaires doivent permettre aux parents et aux enfants de choisir, selon ce qu'ils croient être dans leur meilleur intérêt, entre leur école d'Émilie et une maison plus populeuse et plus éloignée mais moderne et mieux équipée.

J.-JACQUES SAMSON

Bloc-notes

Usagers nerveux

En dépit des messages rassurants de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, les usagers du transport en commun sont nerveux.

On s'interrogeait hier : fallait-il acheter le laissez-passer d'octobre alors que rien ne filtre des négociations et que la menace d'une grève est toujours présente ?

Le cadre légal qui circonscrit les grèves des services publics a bien changé. Le transport en commun est aujourd'hui considéré comme essentiel en région urbaine de sorte qu'un arrêt total est aujourd'hui exclu.

Selon le Code du travail, les chauffeurs et l'employeur disposent de sept jours, après dépôt d'un avis de grève, pour s'entendre sur les services essentiels qui seront maintenus. À défaut d'une entente, c'est le Conseil des services essentiels qui tranche.

Malgré ce délai très court, le conseil estime qu'il est possible de franchir toutes ces étapes avant la date fatidique et, même, de tenir des audiences publiques...

Si la menace de grève se concrétise, le conseil devra livrer la marchandise et maintenir les services qui répondent véritablement aux besoins des usagers.

Car du côté de la clientèle aussi, les choses ont changé. Aux personnes âgées, petits travailleurs et étudiants, la relance a ajouté beaucoup d'employés du secteur public qui, séduits par les métros rapides et fiables, ont abandonné (ou même vendu) leurs véhicules (dont le stationnement coûte de plus en plus cher).

Bref, trop de gens sont aujourd'hui captifs, volontairement ou non, du transport en commun pour que les services essentiels soient réduits à un minimum irréaliste.

Les usagers actuels semblent manifester, en outre, un seuil de tolérance et de compréhension moins élevé qu'autrefois : il ne faudrait pas les laisser geler trop longtemps aux arrêts ou les « bardasser » trop fort. L'affaire des pantalons et le ton menaçant utilisé par certains chauffeurs dans les médias en ont indisposé plusieurs.

Qui gagnerait à une grève sabotant la relance et dégoûtant les usagers actuels et futurs de l'autobus ?

MARIE CAQUETTE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur
GILBERT LACASSEÉditorialiste en chef et adjoint à l'Éditeur
J.-JACQUES SAMSONRédacteur en chef
GILBERT LAVOIEDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUES

Les choses vues par Claude Morin

Claude Morin n'avait pas vraiment besoin de préciser que son dernier livre, *Les choses comme elles étaient*, est autobiographique. Dans tous ceux qu'il a publiés au cours des dernières années, il était déjà abondamment question de lui.

On peut trouver un peu narcissique cette façon de toujours se situer au centre, sinon à l'origine des grands événements qui ont jalonné l'histoire récente du Québec, mais M. Morin n'en demeure pas moins un témoin privilégié et un merveilleux conteur.

Quoiqu'on pense du personnage, il demeure aussi notre meilleur portraitiste de la condition politique, comme du petit monde administratif et médiatique qui gravite autour des politiciens. Personnellement, j'éprouve toujours un grand plaisir à le lire.

Comme tout le monde, j'attendais impatientement la parution de ce livre, pour voir comment l'ancien ministre présenterait le troublant épisode de ses relations avec la GRC durant les années 70.

Dans cette affaire, j'ai toujours eu l'impression que M. Morin pensait bien faire, mais qu'il avait été victime de sa vanité et de son goût de l'intrigue. Rien dans son livre ne m'en a dissuadé. En fait, je n'ai pas appris grand-chose de neuf.

Après avoir lu les pages consacrées à sa jeunesse, on s'étonne quand même moins qu'un homme aussi expérimenté se soit embarqué là-dedans. Tous ces abonnements à des publications communistes, son attirance pour les pays d'Europe de l'Est, dans un monde en pleine guerre froide et un Québec en plein duplessisme, témoignent sans doute d'une louable curiosité intellectuelle, mais aussi d'une attirance certaine pour les jeux défendus.

Avoir su comment les choses tourneraient, j'imagine qu'il aurait agi différem-

La chronique de
Michel
DAVID

ment. Sinon, il semble toujours aussi convaincu d'avoir fait oeuvre utile. En fait, la « seule vraie erreur » qu'il confesse, c'est de ne pas avoir confié les « dédommagements » reçus de la GRC à un notaire.

À l'évidence, il en a commis une autre, en racontant son histoire à Lorraine Lagacé, alors directrice du bureau du Québec à Ottawa, qui s'est empressée de tout raconter à René Lévesque.

A-t-il démissionné ou M. Lévesque l'a-t-il viré ? Décidé à partir depuis la « nuit des longs couteaux » de novembre 81, il maintient avoir lui-même offert sa démission. M. Lévesque, « triste, mais serein », l'aurait acceptée, d'autant plus qu'elle pourrait « aider à régler un autre problème ».

Autrement dit, il aurait été viré s'il n'avait pas démissionné. M. Morin soutient que le premier ministre lui a proposé de demeurer député, lui laissant clairement entendre qu'il pourrait éventuellement réintégrer le cabinet. Ça paraît un peu étonnant, mais il est vrai qu'une élection partielle dans Louis-Hébert ne devait pas tellement lui sourire.

M. Morin est convaincu d'avoir été victime d'une grave injustice, quand toute l'histoire a été rendue publique, en 1992. « La couverture, hystérique, des médias — *La Presse* notamment — mériterait une étude sociopolitique de contenu », écrit-il.

Il reproche aussi à son ancien chef de cabinet, Louise Beaudoin, qu'il avait mise au courant dès 1977, de n'avoir rien fait pour l'aider. « Me connaissant comme elle me connaissait, j'espérais non qu'elle justifie

mes actions — cela relevait de moi —, mais qu'interrogée par les médias, elle, qui en avait eu plus de preuves que quiconque, témoigne de ma loyauté ». En effet, le silence de Mme Beaudoin est assez décevant.

(Inversement, M. Morin a fait preuve de beaucoup d'élégance, la semaine dernière, quand je lui ai demandé — sans savoir ce que contenait son livre — ce qu'il pensait de la nomination de Mme Beaudoin à « son » ministère. Il la trouvait excellente à tous égards.)

À le lire, M. Morin a toujours tout prévu. On finit même par se demander comment un esprit aussi clairvoyant a pu subir d'aussi cuisants échecs ! Il a aussi le don d'expliquer et peut-être même de se convaincre que ces défaites sont en fait le prélude, voire la condition essentielle à de plus grandes victoires.

On peut penser ce qu'on veut de cette clairvoyance *a posteriori*, mais ses réflexions sur la défaite référendaire de 1980 devraient être méditées sérieusement par tous ceux qui contemplant « l'horizon » de 1995.

« Perdant le référendum à cause d'une question "orthodoxe", mais malvenue dans la conjoncture, ou parce qu'il tiendrait la consultation à un moment inopportun, non seulement le PQ se nuirait, mais, beaucoup plus grave, il affaiblirait le Québec. Nous souverainistes, lui ferions s'offrir à lui-même la défaite — et le recul subséquent — dont les fédéralistes rêvaient ! »

En lisant certains passages, on croit entendre Lucien Bouchard supplier Jacques Parizeau : « OÙ, dans ce cas, se situe l'honneur ? Foncer en faisant bravement courir à la nation des risques qu'on espère calculés ou changer lucidement de trajectoire parce qu'on les pense trop considérables ? »

Le problème, c'est que Claude Morin n'est peut-être pas le messenger idéal.

Votre Opinion

Chauffeurs d'autobus forts en gueule

Encore une fois, nos bons chauffeurs d'autobus de la STCUQ semblent perdre le nord. Ils ont beaucoup de classe et de chic quand ils sacrent à la télévision. L'impression est grande. Ils en ont assez d'entendre parler de récession et de privation : au diable la loi 102 et les coupures de salaire ! Quant au président de la STCUQ, Claude Larose, il est l'unique vilain.

J'aimerais cependant dire à ces mêmes chauffeurs de ne pas s'afficher trop hardiment. D'abord, leur image déjà peu reluisante en prend un méchant coup. Ensuite, quand on gagne une moyenne de 40 000 \$ par année, avec une convention collective « hyperchromée », et à peine un cinquième secondaire, on se tait. Ne serait-ce que par décence !

Enfin, je désire savoir s'il est vrai que plusieurs chauffeurs n'ont même pas véritablement la scolarité requise. Est-il exact aussi que plusieurs d'entre eux

ont produit de faux certificats pour devenir éligibles pour occuper ce type d'emploi ? Ainsi, est-ce que la STCUQ peut faire certaines vérifications et m'informer ?

En terminant, je trouve que les chauffeurs se comportent comme des maffiosi. Ils brandissent le spectre de la grève et tiennent les passagers en otage. Pourtant, s'il n'y avait pas de passagers, vous n'auriez pas de si belles jobs. Cessez de gueuler comme des rats du ciel, car la population n'est pas du tout de votre bord.

Claude Audet
Sainte-Foy

Tes déchets et dans ta cour

Trouvez-vous odieusement insultant que certains de nos voisins américains nous envoient leurs déchets ? Nous prenons-ils donc pour leur poubelle ? C'est tout simplement révoltant !

Remarquez que la conscience sociale de ceux qui acceptent ces mêmes déchets, hypothéquant ainsi honteusement notre environnement pour des générations à venir, n'apparaît guère plus développée.

Qu'il faille interdire nos fron-

tières aux déchets étrangers, la question ne se pose même pas ! Personne n'aurait l'idée d'accepter que son voisin lance ses débris dans sa cour ! Pourquoi serait-ce plus acceptable au niveau national ?

Il y a un bout « de se faire manger la laine sur le dos ». Un peu de respect, s'il vous plaît ! Tenons-nous debout en rappelant au plus vite à nos voisins qu'il y a des choses qui ne se pensent même pas quand on se respecte soi-même et qu'on a un brin de considération pour l'autre.

Pierrette Jean
Sainte-Foy

Artiste déçu

Que peut faire l'artiste lorsqu'on le laisse croire à l'intégrité et à la loyauté de ses institutions qui semblent douteuses dans leurs démarches administratives ?

Ce fut le cas de la bibliothèque de Charlesbourg, en avril 1994. Lorsque l'artiste présenta son dossier de l'oeuvre soumise aux attentes du concours, il lui sembla qu'il aurait à recevoir toute l'attention appropriée de ceux qui en ont l'autorité. Eh

bien ! Non ! La bibliothèque de Charlesbourg a laissé entendre par son comportement un manque sérieux de crédibilité.

En effet, depuis avril à septembre, fin du concours, une seule lettre d'accusé réception lui fut envoyée, pour le laisser choir dans l'illusion d'avoir été retenu au concours et de recevoir la rémunération de l'oeuvre acquise.

Ce n'est que par une annonce radiophonique du bloc-notes de Radio-Canada que l'artiste prit connaissance que sa participation n'avait pas été retenue. Le plus insultant, c'est d'entendre dans ce bloc-notes du 16 septembre que la bibliothèque présentait au public ses acquisitions d'oeuvres d'art.

Comment ne pas croire au manque d'honnêteté de la part des employés ?

Comment ne pas voir encore une fois des acquisitions influencées par des experts en placements sûrs !

Où est le concours public et démocratique ?

Gaëtan Genest
Québec

LES IDÉES DU JOUR

« Les anges dans nos campagnes »

par CLAUDE MORIN

Le nouveau livre de Claude Morin, « Les choses comme elles étaient », arrive en librairie demain.

Cette chronique douce-amère d'une carrière politique pas comme les autres replace les événements dans leur contexte de l'époque, expose des situations vues de l'intérieur par un acteur privilégié, met fin à quelques légendes et explique des décisions qui ont été difficiles à prendre. Dans son témoignage sur le pouvoir au quotidien, avec une franchise rare chez les ex-membres du « club », l'auteur révèle ce qu'il pense des partis, de la politique et de ceux qui la pratiquent.

Très personnel, intimiste par endroits, plein d'anecdotes, le livre relate la jeunesse et l'évolution de l'auteur et sa rencontre accidentelle avec la politique. Claude Morin y décrit aussi son expérience comme sous-ministre, candidat, député et ministre, raconte une étonnante démarche des services secrets canadiens, parle du référendum de 1980 et en tire ses conclusions.

Sur le mode humoristique, l'auteur consacre un chapitre à l'impression que lui fit, au moment où il y adhéra, le PQ du début des années 1970. En voici quelques extraits.

(Copyright Les Éditions du Boréal, 1994)

Le Parti québécois était fier de sa jeunesse reconnue, de son intégrité ostensible, de la droiture proclamée de ses intentions et de la rectitude soulignée de ses méthodes.

Contrairement aux autres partis, il comptait bien, une fois que sa Vérité aurait prévalu et que ses efforts ardu lui auraient mérité le saint Graal de la reconnaissance populaire, appliquer dans sa totalité et sans faux-fuyants le programme de gouvernement conçu par ses militants studieux lors d'austères congrès.

Militants. Pas « organisateurs » comme dans les autres partis.

Les apôtres

J'en avais vu deux cents à l'oeuvre, à l'été 1972, dans un cégep de Montréal où se tenait une réunion du conseil national.

Nouvelle recrue, j'avais été invité à y faire un tour pour être présenté à l'assistance et me rendre compte par moi-même du sérieux des indépendantistes. Des gens exemplaires, me fit-on remarquer, assez fervents pour sacrifier une fin de semaine ensoleillée aux activités d'un parti qui appartenait à ses membres. Ce n'est pas chez les libéraux ou les unionistes qu'on noterait autant de dévouement à une cause ni une foi aussi manifeste envers un idéal.

Fervents, sacrifier, dévouement, cause, foi, idéal!

Où avais-je déjà entendu ces mots?

Voilà! Chez les Croisés et dans la JEC des frères maristes à Montmorency! À la différence que le dévouement à la Cause d'alors était requis seulement le samedi ou le dimanche matin, pas des fins de semaine entières et jamais l'été.

Le sacrifice de 1972 n'avait pas l'air lourd à porter. Les délégués semblaient heureux de se trouver là, à exiger des explications ou à discuter d'un paragraphe dans un document.

Tels les animateurs des mouvements de jeunesse de mon enfance, certains, sûrs d'eux et le verbe haut, prenaient souvent la parole. À croire qu'ils détenaient une autorité particulière sur les autres, davantage silencieux, ou qu'ils pouvaient faire étalage d'une expérience du combat plus étendue.

Les intervenants les plus zélés venaient de Montréal-centre où, m'expliqua-t-on, oeuvrait l'aile militante du parti, soi-disant à gauche et gardienne de l'orthodoxie. Pour ses porte-parole, pas question de trafiquer la doctrine.

L'aile militante? J'étais en pays de connaissance. Au jardin de l'enfance de Giffard, les soeurs oblates nous parlaient déjà de l'Église militante, de l'Église souffrante et de l'Église triomphante! Répartissait-on les fidèles péquistes selon les mêmes catégories? Étant donné les positions de Montréal-centre, Lévesque dut parfois croire appartenir à l'aile souffrante du parti...

Le spectacle du conseil national m'avait frappé. Je ne cacherais pas qu'il était saisissant de voir au travail ce groupe appliqué. Cela aurait suffi à me convaincre, si besoin était, que j'avais bien fait d'adhérer au Parti québécois.

On tint cependant à me faire comprendre que ces gens étaient réunis pour la Cause, et non, comme dans les « vieux partis », pour établir des contacts profitables.

Eussent-ils été adolescents ou jeunes adultes dans les années quarante et cinquante, ceux et celles que je vis ce jour-là (et tant d'autres par la suite) auraient, selon moi, d'emblée joint les mouvements d'action catholique alors à la mode, et moins à reculons, peut-être, que je ne l'avais fait moi-même. Ils manifestaient les vertus apostoliques voulues, dont la foi et la ferveur. Animés de l'esprit de sacrifice propre aux nouveaux convertis, ils pratiquaient le don de soi dans une Mission d'ou, à l'opposé de ce qui se passait chez les païens libéraux et union-

Le côté monastique du PQ finira par me déplaire

nistes, était bannie toute recherche de bénéfices personnels.

Transposaient-ils à l'ère laïque post-Révolution tranquille le mot d'ordre des Croisés de 1940: « Prié, communie, sacrifie-toi, sois apôtre »?

Dans le PQ d'alors, il y avait de l'évangélisation dans l'air.

Le côté prosélyte et monastique du conseil national, qui me séduisit d'abord, finira par me déplaire. J'en viendrai à comprendre, avec soulagement, que l'état d'esprit rigoriste qu'on y affichait n'était heureusement pas représentatif de l'opinion dominante dans le parti.

Voeu de pauvreté...

« Nul n'est riche s'il n'est voleur ou fils de voleur! »

Effet de la culture judéo-chrétienne, influence diffuse des rares péquistes de tendance marxiste, résultat de la présence de nombreux syndicalistes dans le Parti québécois ou tout simplement réverbération, sur son échelle de valeurs, de l'esprit réformateur et justicier qui l'animait, toujours est-il que la phrase citée (de saint Basile, père de l'Église) correspondait en gros à l'opinion que certains entretenaient à l'endroit des « milieux d'affaires ».

La définition de ces « milieux » était large. Très.

Ils comprenaient, cela allait de soi, les étrangers, Américains surtout, qui avaient investi au Québec, et les Anglais de Westmount, descendants des occupants britanniques.

Ils réunissaient aussi d'autres membres, moins immédiatement visibles, mais guère plus recommandables que les précédents parce qu'inféodés à eux: les gérants québécois d'entreprises étrangères et leurs associés, ainsi que leurs conseillers (avocats, comptables, économistes, administrateurs); plus les propriétaires authentiquement québécois d'entreprises québécoises authentiques, mais qui, dociles au système capitaliste, exploitaient leurs compatriotes (bien entendu, c'était leur cas à tous).

S'ajoutaient à ces « riches » condamnables ceux qui acheminaient des actions à la bourse grâce à leurs gains répréhensibles ou à la fortune héritée de leurs parents, exploités eux aussi.

Pour n'oublier personne, certains allaient plus loin et englobaient dans la même classe indigne ceux qui gagnaient leur vie autrement que comme salariés; car la catégorie des salariés était ultrasympathique à leurs yeux. A-



M. Claude MORIN

condition qu'en soient soustraits les salariés trop bien payés ou qui appartenaient à la *nomenklatura* de quelque *establishment*. Sauf le syndical.

Cette représentation mentale des formations en présence se condensait dans une symbolique simpliste, qui, comme toutes les symboliques, renfermait cependant une part de vérité. Le Parti libéral, filiale servile du grand frère fédéral, rassemblait les riches, les Anglais et ceux qui voulaient leur soumettre le Québec. L'Union nationale, en perte de vitesse, était dirigée par d'anciens « patroneux » nostalgiques de l'assiette au beurre. Le Crédit social, perfide invention de démagogues de droite, attirait les couches les moins évoluées de la population. Mais le Parti québécois, à qui l'avenir était réservé, seul à être libre face aux puissances financières, s'offrait aux « forces vives de la nation » comme véhicule de leurs aspirations.

Pour les tenants de cette vision des choses, l'absence de ressources était une vertu et constituait la preuve que les péquistes, pauvres comparativement aux riches libéraux, étaient certainement plus honnêtes. « Nul n'est riche... » Proudhon n'avait-il pas aussi dit: « La propriété c'est le vol »?

La méfiance à l'égard de l'argent n'était partagée que par une minorité du parti — la majorité, je m'en aperçus, faisait les distinc-

tions nécessaires —, mais, contagion ou osmose, elle déteignait sur le discours courant et imprégnait l'atmosphère.

Grâce à son mode de financement populaire, une de ses plus remarquables réalisations, le Parti québécois, dégagé de toute influence occulte, finira néanmoins par acquiescer une relative aisance. Il se fit, avec raison, un point d'honneur de l'imputer au grand nombre de petits dons de gens ordinaires, mais il s'en trouva pour prétendre qu'il n'était pas vraiment riche puisque ses ressources provenaient de contributions pauvres...

S'il se passera plusieurs années avant que le parti devienne plus accueillant à l'endroit de citoyens favorisés par le commerce ou l'ascendance familiale, le réflexe antimilieu d'affaires provoquait une curieuse ambivalence, une *love-hate relationship*, disaient les psychologues. J'en eus connaissance pendant la campagne de 1973.

Une forte proportion des candidats du parti provenait de l'enseignement, du syndicalisme et du secteur public ou parapublic. Lorsqu'il arrivait, par un concours de circonstances, qu'un de nos candidats fut commerçant, cultivateur, retraité (les personnes âgées étaient, disait-on, réfractaires au parti) ou encore gérant de caisse populaire, on en faisait tout un plat.

Ainsi en 1973, pour la région périphérique de Québec, nous pûmes fièrement proclamer la présence dans l'équipe péquiste de « notre » cultivateur et de « notre » retraité. C'eût été l'allégresse si nous avions pu nous féliciter d'avoir aussi recruté un véritable homme d'affaires...

...et de virginité

Devenu chef politique, Lévesque plaça l'assainissement du financement des partis parmi les articles prioritaires du programme de son éventuel gouvernement. Il en fit aussi un thème fréquent de discours.

Malheureusement, le message eut parfois un effet secondaire que son auteur ne recherchait pas. Il stimula le puritanisme scrupuleux de ceux de ses partisans qui étaient déjà enclins à redouter, plus que de raison, l'influence corruptrice des puissances d'argent. D'où des situations où leur scandale facile n'aida en rien la cause du parti auprès de tiers bien disposés, mais pas nécessairement au courant des « bibittes » de certains militants.

Pendant la campagne de 1973, un bénévole m'aborda, courroucé. Un haut fonctionnaire lui avait offert 50 \$ en vue de mon élection, mais à la condition que j'en sois, outre lui, le seul informé. « Pour vous protéger, j'ai refusé, me dit-il, content de son coup. Je lui ai expliqué que le parti rejetait tout financement secret et qu'il serait impossible de cacher son don à l'exécutif. Je suis sûr que cet homme voulait vous acheter. Il a peur pour son emploi si le PQ est élu. Les libéraux sont tous pareils ».

En réalité, ce fonctionnaire — vexé — avait été un collègue. De conviction indépendantiste plus ancienne que la mienne, il était soucieux, à cause de sa fonction, de ne pas afficher ses couleurs. N'ayant pu me joindre au téléphone, il avait pensé que le solliciteur, son voisin de rue, membre du parti, comprendrait.

Les bénévoles d'alors n'étaient pas tous champions du sens politique ni prix Nobel de la perspicacité.

Un soir, pendant la même campagne électorale, la téléphoniste au local du parti vint m'avertir qu'un « monsieur qui a l'air de se croire important » tenait absolument à me parler en personne. Il appelait pour la troisième ou quatrième fois et ne laissait jamais son numéro.

C'était un vieil unioniste de Beauport, petit industriel à la retraite, à qui mon père avait déjà rendu service et que je connaissais vaguement. Opposé au Parti

québécois, il souhaitait néanmoins mon élection, « par exception », disait-il, et voulait participer au financement de ma campagne. Aurais-je dans mon organisation quelqu'un de fiable dont je lui communiquerais d'avance le nom et qui pourrait, le lendemain, aller chercher sa contribution? Deux cents dollars, si je me souviens bien.

— Pour servir dans ton comté, pas ailleurs, insista-t-il.

D'accord. Je trouverais quelqu'un qui lui signerait un reçu en bonne et due forme:

— Non, pas de reçu, j'ai confiance en toi.

— Ça fait partie de nos règles de financement, répliquai-je.

— Non, pas d'écrit, rouspéta-t-il.

Difficile d'être digne d'un parti aussi sélectif

— On vous en fera un que vous jetterez si vous voulez. Merci encore. Je vous rappelle demain.

Je racontai l'affaire, fort simple à mon avis, à une militante que j'avais invitée au restaurant pour une collation tardive. Peut-être pourrait-elle se charger de la mission?

Erreur sur la personne. La proposition dont je venais d'être la « cible » lui sembla « déshonorable ». Un adversaire fédéraliste investirait-il des fonds sur moi sans espoir d'avantages ultérieurs? D'autant plus qu'il refusait un reçu?

— Je suis d'écue d'apprendre que tu connais des gens comme ça! fit-elle sur un ton de reproche.

Des « gens comme ça », libéraux ou unionistes, eh oui, j'en connaissais. Plusieurs même. Il faudrait s'y habituer. Sous-ministre, j'avais travaillé avec eux et pour eux.

— C'est parce que tu continues à leur parler que tu me déçois, précisa-t-elle. Je n'aurais pas cru ça de toi.

Ce dernier trait me signala que le temps était mûr pour faire bifurquer la conversation.

Le jour suivant, un bénévole, moins « chichiteux », alla, contre reçu (que le donateur conserva finalement en souvenir), quérir l'objet financier qui avait causé, l'émoi de ma compagne de la veille.

« Je n'aurais pas cru ça de toi... Difficile d'être digne d'un parti aussi sélectif.

Vous avez eu une autre promotion ?



21 495\$*

Oldsmobile Cutlass Supreme 1995

Nouvel habitacle

- Moteur 6 cylindres
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Sacs gonflables
- Freins antiblocage (ABS)
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- Climatiseur; lève-glaces électriques
- Régulateur de vitesse; volant inclinable
- Groupe d'équipement sport avec roues de 16"
- et beaucoup plus!

Personne ne vous en offre autant !




*Offre réservée aux particuliers et s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (760 \$) et taxes en sus. **Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Oldsmobile 1995 sont couverts par la garantie GM Total™. L'Assistance Routière est offerte sur les modèles Oldsmobile 1995. Durée: 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails. L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Geo Oldsmobile du Québec.

LA CIRCULAIRE TANGUAY D'AUTOMNE


COMMENCEZ À PAYER DANS

LE 12
OCTOBRE
1995

AUCUN COMPTANT
AUCUN PAIEMENT
AUCUN INTÉRÊT

1 AN*

SUR TOUTE
LA MARCHANDISE

 **primoni inc.**

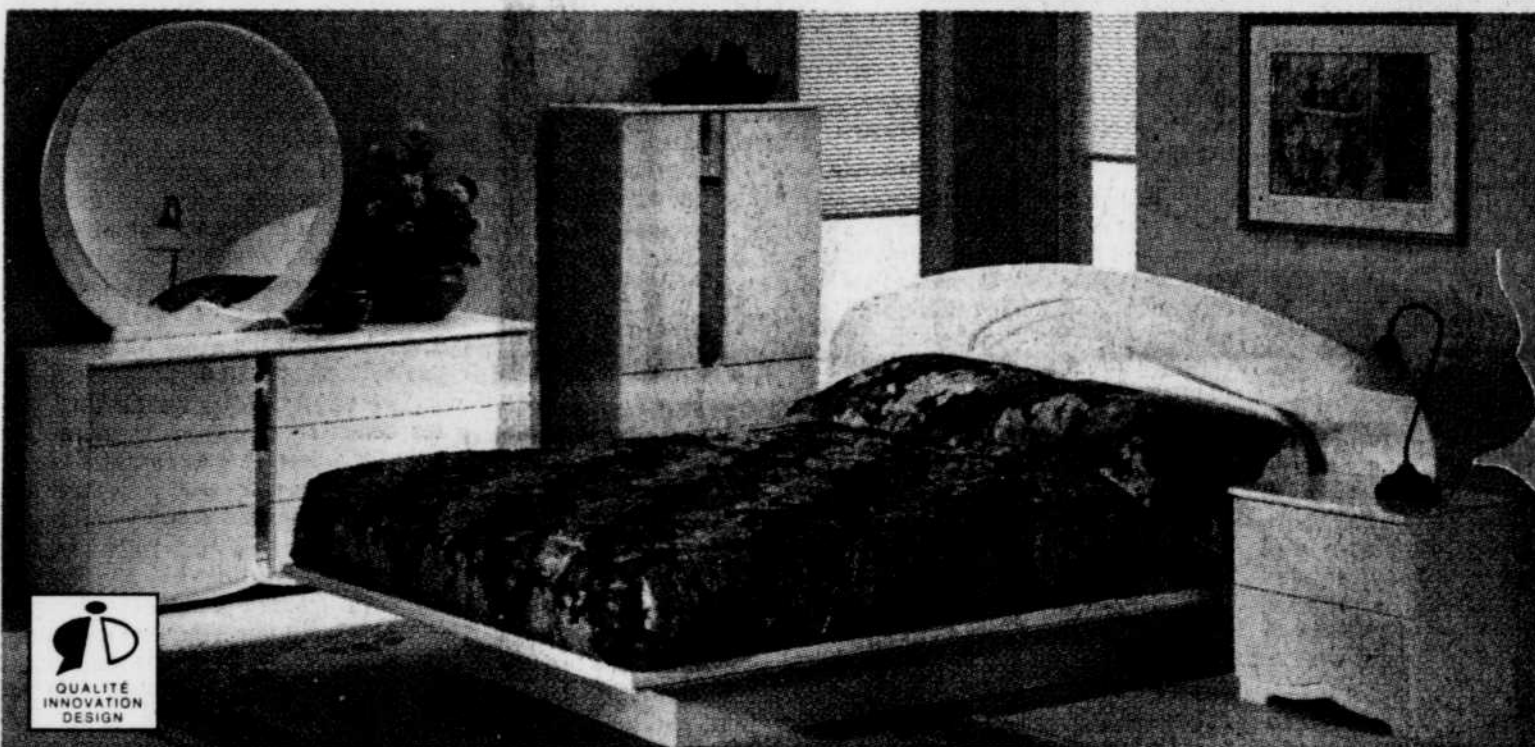


- CHOIX DE TISSUS
- FAUTEUIL : 499 \$
- SOFA : 799 \$

649\$
CAUSEUSE



TRAITEMENT
ANTI-TACHES
DISPONIBLE
Scotchgard



qualité
ideal

- TÊTE DE LIT AVEC LUMIÈRE INTÉGRÉE
- PLATE-FORME EN SUS : 249 \$

1399\$
6 MORCEAUX



cgi

clermont grenier inc.

- BUFFET : 429 \$
- VAISSELIER : 420 \$
- CHOIX DE COULEURS
- RALLONGE INCLUSE

999\$
TABLE, 4 CHAISES



* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

Cartes de crédit acceptées.

A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

OUVERT
LE DIMANCHE
de midi
à 17h
(sauf Pointe-au-Père)

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:
5720, boul.
Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul.
Ste-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ormière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des
Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Ste-Anne
(route 132)
Comté de Rimouski
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411